



PROJET RECREAFISH : ETUDE RELATIVE A LA PECHE RECREATIVE AUX ANTILLES FRANCAISES

RESULTATS DE L'ENQUETE DE CADRAGE



Fiche documentaire

Titre du rapport : Projet RECREAFISH. Etude relative à la pêche récréative aux Antilles françaises - Résultats de l'enquête de cadrage.	
Référence interne : RBE / BIODIVENV Diffusion : <input checked="" type="checkbox"/> libre (internet) <input type="checkbox"/> restreinte (intranet) <input type="checkbox"/> interdite (confidentielle)	Date de publication : Août 2021 Version : 1.3 Référence de l'illustration de couverture Pêche à la canne sur le ponton de Tartane - Jérôme Baudrier © Ifremer Langue(s) : Français
Résumé : Plusieurs enquêtes sur la pêche de loisir en mer ont été réalisées en France métropolitaine depuis 2004. Elles ont mis en évidence l'importance de cette activité caractérisée par une grande diversité des pratiques, une répartition géographique hétérogène ainsi qu'une saisonnalité forte. Aux Antilles, la connaissance de la pêche récréative est beaucoup plus parcellaire. Le projet RECREAFISH a été lancé à l'automne 2020 pour collecter des données sur cette pratique méconnue à l'échelle des îles françaises de Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Les travaux visent à établir un état des lieux précis de la pêche de loisir en mer, tant au plan de la caractérisation de la population d'utilisateurs et de leurs pratiques, que des retombées économiques pour la vie des territoires. Ce rapport présente les résultats de l'enquête de cadrage (phase 1 du projet) dont l'objectif principal est d'estimer le volume total de pêcheurs au sein de chaque territoire et de caractériser les profils des pratiquants.	
Mots-clés : Pêche récréative, Pêche de loisir, Système d'Informations Halieutiques, Guadeloupe, Martinique, Saint-Barthélemy, Saint-Martin	
Comment citer ce document : Baudrier J., Ropers S., Thouard E., 2021. Projet RECREAFISH. Etude relative à la pêche récréative aux Antilles françaises - Résultats de l'enquête de cadrage. Rapport Ifremer RBE/BIODIVENV, 46 p.	
Relecture : Régimbart A. (ODE / VIGIES), Smith N. (RBE / EMH)	
Commanditaires du rapport : OFB, Préfecture de Guadeloupe , ODE Martinique	
Projets dans lesquels ce rapport s'inscrit : SIH (Système d'Informations Halieutiques)	

Table des matières

Introduction	5
1 Méthodologie.....	6
1.1 Contexte réglementaire et implications pour le suivi de l'activité.....	6
1.1.1 La réglementation de la pratique de la pêche récréative pour les usagers	6
1.1.2 La réglementation liée à la collecte de données pour les Etats-membres	7
1.1.3 Conséquences sur les connaissances de la pêche de loisir aux Antilles.....	7
1.2 Présentation de la méthodologie RECREAFISH	8
1.2.1 Phase 1 : enquête de cadrage	9
1.2.2 Phase 2 : suivi de carnets de pêche.....	9
1.2.3 Complémentarité des deux types d'enquêtes	10
1.3 Suivi des travaux.....	10
2 Résultats	12
2.1 Taux de pénétration et volumétrie des pêcheurs	13
2.2 Description des pratiques de pêche.....	14
2.2.1 Modes de pêche pratiqués au cours des 12 derniers mois.....	14
2.2.2 Engins de pêche.....	15
2.2.3 Saisonnalité de la pratique	16
2.2.4 Fréquences des sorties	17
2.2.5 Lieux de pêche fréquentés	18
2.2.6 Possession d'une embarcation.....	19
2.3 Informations sur les captures ciblées par les pêcheurs de loisir.....	20
2.3.1 Poissons et céphalopodes	20
2.3.2 Crustacés, coquillages et échinodermes	22
2.3.3 Devenir des produits de la mer	23
2.4 Economie de la pratique.....	24
2.5 Opinion et perception des pêcheurs de loisir	25
2.5.1 Au sujet de la ressource	25
2.5.2 Au sujet de la réglementation	26

2.6	Profils des pratiquants	28
2.6.1	Age des pêcheurs	28
2.6.2	Catégorie socio-professionnelle des pêcheurs	28
2.6.3	Ancienneté des pêcheurs.....	29
2.6.4	Revenu des pêcheurs	29
2.6.5	Appartenance à une association de plaisanciers	30
2.6.6	Dimensions humaines.....	30
Conclusion		32
Références bibliographiques		33
Annexes.....		36
	Annexe 1 : liste des sigles et acronymes utilisés	36
	Annexe 2 : questionnaire de l'enquête de cadrage	37
	Annexe 3 : liste des figures et tableaux	45

Introduction

Plusieurs enquêtes sur la pêche de loisir en mer ont été réalisées en France métropolitaine à partir de 2004. Elles ont mis en évidence l'importance de cette activité adoptée par environ 2,5 millions de personnes et caractérisée par une grande diversité des pratiques, une répartition géographique hétérogène ainsi qu'une saisonnalité forte (Herfaut *et al.*, 2013 ; Bellanger et Levrel, 2017 ; Lafon et Baudrier, 2019). Aux Antilles, la connaissance de la pêche récréative maritime est beaucoup plus parcellaire. L'étude nationale déployée entre 2006 et 2008 a été la seule appliquée en outre-mer (Levrel *et al.*, 2009). Elle a montré que les taux de pénétration¹ liés à cette activité étaient plus élevés en Guadeloupe et Martinique que dans les autres départements ultra-marins (Guyane, Réunion), ainsi qu'en métropole. Outre cette représentativité marquée, l'enquête démontrait des spécificités dans les régions ultra-périphériques sur de nombreux aspects.

En Martinique, des travaux récents sont venus renforcer les connaissances de la pêche récréative. En 2015, la contribution économique de la pêche maritime de loisir a fait l'objet d'une première évaluation auprès de pêcheurs résidents et non résidents. Elle montre que les pêcheurs récréatifs jouent un rôle non négligeable dans l'économie martiniquaise (FAO, 2016). Une étude diligentée par le parc naturel marin et confiée à l'Asso-Mer en 2020 précise le profil des pêcheurs et leurs pratiques (Jouandet *et al.*, rapport provisoire 2021). Cependant, ces travaux n'ont pas permis de caractériser précisément la population totale d'usagers récréatifs et sportifs, l'impact économique de l'activité ainsi que le volume annuel des captures lié à cette pratique. En Guadeloupe, les résultats disponibles relèvent principalement de l'enquête nationale achevée en 2008. A Saint-Martin et Saint-Barthélemy, les informations acquises pâtissent également de l'absence d'évaluation sur la population totale de pratiquants (Lecomte, 2017).

Il était donc pertinent de poursuivre ces études exploratoires à l'échelle de tous les territoires français des Antilles : Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Le projet RECREAFISH² (annexe 1 : liste des sigles et acronymes) lancé à l'automne 2020 vise à établir un état des lieux précis de la pêche de loisir en mer, tant au plan de la caractérisation de la population d'usagers et de leurs pratiques, que des captures réalisées. Il a pour objectif de quantifier l'impact économique de l'activité et d'évaluer son importance pour la vie des territoires concernés. Les travaux s'intéressent également à l'opinion des usagers par rapport aux questions touchant à la ressource et à la réglementation en vigueur. Ils permettront *in fine* de disposer d'informations fiables concernant le poids de la pêche maritime de loisir aux Antilles, méconnu jusqu'à présent. Le projet a été co-financé par l'OFB³, la Préfecture de Guadeloupe, l'ODE⁴ Martinique et l'Ifremer⁵. Il a bénéficié d'un accompagnement technique de la RNN⁶ de Saint-Martin et de l'ATE⁷ de Saint-Barthélemy.

¹ Proportion de la population âgée de 15 ans ou plus pratiquant la pêche de loisir en mer.

² Etude relative à la pêche récréative aux Antilles françaises.

³ Office français de la biodiversité.

⁴ Office de l'eau.

⁵ Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer.

⁶ Réserve naturelle nationale.

⁷ Agence territoriale de l'environnement.

1 Méthodologie

1.1 Contexte réglementaire et implications pour le suivi de l'activité

1.1.1 La réglementation de la pratique de la pêche récréative pour les usagers

Selon le règlement européen « (UE) 2017/1004 » encadrant la collecte, la gestion et l'utilisation de données halieutiques au niveau européen, la pêche récréative correspond à l'ensemble des « activités de pêche non commerciales exploitant les ressources biologiques de la mer à des fins récréatives, touristiques ou sportives » (European Commission, 2017). La vente des produits de la mer est donc interdite dans le cadre de cette activité. En France métropolitaine comme en outre-mer, des décisions réglementaires encadrent la pratique de la pêche récréative. Ces mesures d'encadrement et de gestion sont variées : fermetures spatio-temporelles, instauration de cantonnements, marquage des prises, restrictions liées aux engins de pêche, tailles minimales de captures, limitations des prélèvements sur certaines espèces... De nombreux textes interviennent dans la régulation de l'activité de pêche de loisir et émanent du niveau communautaire (règlements CE⁸), national (codes, décrets et arrêtés ministériels) ou local. Dans ce dernier cas, les mesures peuvent être préfectorales (préfectures départementales et régionales) ou municipales (arrêtés municipaux).

Niveau européen : en France, une partie de la réglementation des pêches est fixée par la commission européenne (CE). La politique commune des pêches (PCP) s'intéressait surtout à la pêche professionnelle par le passé, elle tend à évoluer désormais pour intégrer l'activité récréative. La réglementation de la pêche de loisir en mer est aussi liée à d'autres politiques environnementales (Directive Cadre sur l'Eau, Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin) ou de protection des consommateurs (qualité sanitaire des coquillages).

Niveau national : dans la pratique, la majorité de la réglementation nationale est instaurée par décrets et arrêtés ministériels. Elle concerne principalement les captures, les périodes, zones et modes de pêche autorisés. A titre d'exemple, les arrêtés suivants peuvent être cités : « Arrêté du 26 octobre 2012 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir » ; « Arrêté du 17 mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir ». Cette réglementation est ensuite complétée et affinée aux échelons locaux par des arrêtés préfectoraux.

Niveau local : les arrêtés encadrant la pratique de l'activité aux Antilles françaises sont les suivants :

- Martinique : arrêté n°R02-2019-04-08-004 portant réglementation de la pêche maritime de loisir en Martinique.
- Guadeloupe et Saint-Martin : arrêté n°971-2019-08-20-003 / S25C-919082015150 portant réglementation de l'exercice de la pêche maritime de loisir en Guadeloupe et à Saint-Martin.
- Saint-Barthélemy : délibération 2015-035 CT du 27 juillet 2015 du conseil territorial portant réglementation de la pêche maritime dans les eaux de Saint-Barthélemy et délibération 2016-037 CT du 27 juin 2016 du conseil territorial portant modification à la réglementation de la pêche à Saint-Barthélemy.

⁸ Commission européenne.

De ce fait, la réglementation de la pêche de loisir est relativement complexe. Un inventaire exhaustif des mesures appliquées aux Antilles a été réalisé dans le cadre du projet ORFISH (Guyader *et al.*, 2019).

1.1.2 La réglementation liée à la collecte de données pour les Etats-membres

Face à l'essor de la pêche de loisir en mer depuis les années 1950, des besoins en matière de suivi de l'activité sont apparus. Le règlement (UE) 2017/1004 du 17 mai 2017 (règlement DCF⁹ ou recast DCF - European Commission, 2017) et les décisions d'exécution 2019/909 de la Commission du 18 février 2019 et 2019/910 du 13 mars 2019 (règlement EU-MAP¹⁰ - European Commission, 2019ab) prévoient que les États membres suivent le volume annuel (en nombre et en poids ou en longueur) des captures et des rejets à la mer par la pêche récréative pour certaines espèces. En France métropolitaine, les obligations DCF actuelles inhérentes au suivi de la pêche de loisir portent sur les espèces suivantes, avec des dérogations pour certaines d'entre elles et une déclinaison variable selon les façades maritimes : saumon, anguille, bar européen, cabillaud, lieu jaune, grands migrateurs de la CICTA¹¹ et éla-smobranche. La collecte de données au titre de la PCP s'applique en Méditerranée et Atlantique nord (zones CIEM¹² V-XIV et zones OPANO¹³), les Antilles en sont donc exclues.

L'élaboration du Programme de Surveillance (PdS) de la Directive Cadre « Stratégie pour le Milieu Marin » (DCSMM - 2008/56/EC - European Commission, 2008) s'est déroulée entre 2012 et 2014. L'arrêté interministériel précisant les critères et méthodes pour l'élaboration et la mise en œuvre du PdS a été signé le 28 avril 2015 par les ministres en charge de l'environnement, de la pêche, de la mer et de la santé (MEDDE, 2015a). Les programmes de surveillance notifiés à la Commission européenne en juin 2015 ont commencé à être mis en œuvre dans les quatre sous-régions marines à partir de la fin de la même année (MEDDE, 2015b,c,d,e). Ils viennent renforcer la collecte de données avec l'ajout de certaines espèces (dorade royale, griset, pageot rose, maquereau, poulpe), mais seule la France hexagonale est concernée.

La Commission européenne reconnaît désormais le besoin d'acquisition de données sur la pêche récréative, mais aucune réglementation ne concerne à ce jour les Antilles françaises pour la collecte de données.

1.1.3 Conséquences sur les connaissances de la pêche de loisir aux Antilles

Le contexte précisé ci-dessus montre que l'activité de pêche de loisir fait l'objet d'un encadrement réglementaire dédié à la pratique de l'activité au sein des 4 territoires français. En revanche, il n'y a aucune obligation liée à la collecte de données, ce qui explique le manque de connaissances constaté sur cette pratique localement.

Le suivi de la pêche de loisir repose sur le déploiement d'une enquête de cadrage (par téléphone, courrier ou e-mail), afin d'estimer la taille de la population sur le territoire (Herfaut *et al.*, 2013). Cette première étape est indispensable pour les pays comme la France qui ne

⁹ Data collection framework.

¹⁰ EU Multi-annual plan for fisheries data collection.

¹¹ Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique.

¹² Conseil international pour l'exploration de la mer.

¹³ Organisation des Pêcheries du Nord-Ouest Atlantique.

disposent pas de système de déclaration des prises ou de gestion de l'activité par licences / permis de pêche. Des études complémentaires peuvent ensuite être instaurées pour préciser l'effort de pêche, le volume des captures, les dépenses engendrées par l'activité... Elles sont alors déployées directement sur le terrain (interviews sur sites de pêche par exemple) ou à distance via la mobilisation de pêcheurs volontaires (suivis de carnets de pêche, utilisation de données collectées par des applications téléphoniques, etc.).

En France, la surveillance nationale initiée dès 2004 a reposé principalement sur l'organisation d'enquêtes téléphoniques et de suivis de panels de pêcheurs de loisir (Régimbart, 2016 ; Baudrier et Drogou, 2017). Pour cette seconde phase, des panelistes volontaires transmettent régulièrement des informations précises sur leurs sorties de pêche via des log-books ou carnets de pêche. L'expérience acquise a montré que l'investissement de ces pêcheurs volontaires était la méthode la plus performante (coût-efficacité) de celles testées sur le territoire (Bellanger et Levrel, 2017). Ces méthodes, préconisées pour les expertises dans le domaine des pêches de loisir, seront à nouveau utilisées dans le cadre du projet RECREAFISH.

1.2 Présentation de la méthodologie RECREAFISH

Le projet RECREAFISH vise à établir un état des lieux des pêches récréatives et sportives aux Antilles, tant au plan de la caractérisation de la population de pêcheurs et de leurs captures, que de l'importance économique de cette activité. Les travaux sont organisés en deux parties distinctes : l'estimation de la population de pêcheurs et la caractérisation de leur activité (phase 1) puis le suivi sur une année complète d'un panel de pêcheurs ayant accepté de fournir des informations à l'issue de leurs sorties en mer ou sur le littoral (phase 2). Cette dernière étape mobilise des acteurs non-scientifiques et non-professionnels pour participer de façon active et délibérée à des travaux d'acquisition de connaissances, elle s'insère donc dans un processus de « sciences participatives » (également dénommées « citoyennes » ou « collaboratives »).

Cette méthodologie est basée sur les travaux antérieurs français (notamment : Herfaut *et al.*, 2013 ; Rocklin *et al.*, 2014 ; Bellanger et Levrel, 2017) ou étrangers (Hyder *et al.*, 2018), ainsi que sur les recommandations du WGRFS - Working Group on Recreational Fisheries Surveys (ICES, 2020). Le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM¹⁴), par le biais de ce groupe de travail, émet de nombreuses recommandations sur la surveillance de la pêche récréative. Il développe depuis 2009 des méthodes permettant de collecter des données sur cette activité, afin de répondre aux exigences des différentes réglementations communautaires (DCF, DCMM) et d'intégrer les données de la pêche de loisir dans les diagnostics sur les ressources commerciales. Le CIEM est un organisme inter-gouvernemental créé en 1902 qui coordonne la recherche sur l'environnement marin dans l'Atlantique nord-est. Il constitue la principale source des avis en matière de gestion des ressources et des écosystèmes marins, qu'il fournit en s'appuyant sur les diagnostics et les conclusions d'une centaine de groupes d'experts. Parmi ceux-ci, le WGRFS rassemble environ 80 scientifiques et gestionnaires du monde entier (Europe, Australie, Etats-Unis, Amérique du Sud, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, etc.).

¹⁴ En anglais, International Council for the Exploration of the Sea (ICES).

1.2.1 Phase 1 : enquête de cadrage

Cette étude exploratoire a pour objectif d'estimer la taille de la population résidente de pêcheurs récréatifs en mer, de caractériser leur activité et de proposer une typologie des pratiquants (types de pêche, lieux fréquentés, assiduité, etc.) à l'échelle des territoires Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Elle concerne tous les types de pêche de loisir rencontrés aux Antilles françaises : pêche embarquée, pêche du bord, pêche à pied et chasse sous-marine. Le déploiement de l'enquête est aussi l'occasion d'interroger les pêcheurs de loisir sur des indicateurs qualitatifs jugés pertinents pour une meilleure compréhension du contexte local, par exemple :

- la perception de l'évolution de la ressource et des milieux/habitats ;
- leurs compétences de pêcheurs et attitudes en fonction des captures réalisées ;
- le niveau d'information auquel ils ont accès (réglementation sanitaire, arrêtés de pêche, aires marines protégées, zones interdites pour cause de chlordécone...) ;
- leur opinion sur l'encadrement réglementaire.

Cette phase doit également permettre d'élaborer un plan d'échantillonnage et de recruter des panelistes volontaires pour la phase 2, représentatifs de la population mère de pêcheurs. Le recrutement de pêcheurs volontaires complémentaires peut aussi être réalisé par d'autres canaux en cas de nécessité (presse, annonces dans les marinas, réseaux sociaux...). Les travaux liés à l'enquête de cadrage ont été confiés à un sous-traitant, le cabinet BVA, spécialiste de la question des études et sondages à large échelle. Cet institut a notamment participé par le passé à l'unique étude nationale de la pêche de loisir qui a couvert l'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion) en plus de la métropole (Levrel *et al.*, 2009).

La méthode repose sur des interviews téléphoniques réalisées à partir d'un questionnaire ad hoc, sur la population cible des plus de 15 ans. L'unité de sondage utilisée est le ménage ce qui permet d'améliorer le taux apparent de pénétration (pourcentage de foyer avec au moins un pêcheur récréatif), la maîtrise de la représentativité et le coût de construction des échantillons (Berthou *et al.*, 2008). Au sein d'un ménage (contenant 1 ou plusieurs pêcheurs de loisir), un seul pêcheur choisi de façon aléatoire est interrogé.

Le questionnaire relatif à l'enquête de cadrage est disponible en annexe 2. Il comporte plusieurs parties distinctes : identification du/des pêcheur(s) au sein des foyers, description des pratiques de pêche, informations sur les captures, économie de la pratique, opinion et perception des pêcheurs de loisir, profils des pratiquants.

1.2.2 Phase 2 : suivi de carnets de pêche

Dans un second temps, un panel de pêcheurs volontaires est mobilisé pour fournir des informations précises, consignées dans un log-book, à l'issue des sorties de pêche. Le suivi est réalisé sur 12 mois et permet notamment d'observer les dépenses des pratiquants, leurs captures, la saisonnalité de l'activité et l'effort de pêche. Les panelistes volontaires pour participer à l'étude sont gérés par l'Ifremer (Martinique – Guadeloupe) et par la RNN de Saint-Martin (îles du Nord). Cette deuxième phase doit notamment aboutir à une estimation fine des dépenses engendrées par l'activité pêche de loisir au sein des 4 territoires. Les volumes capturés et rejetés à la mer sur l'année seront également évalués pour les principales espèces ciblées localement.

L'échantillon de pêcheurs retenus prend en compte la diversité des profils pour limiter les risques d'estimations biaisées. Le recrutement de panelistes aux profils variés (régularité, type de pêche, espèces ciblées...) apparaît comme l'un des points clefs de la réussite des études sur l'activité de pêche de loisir. L'échantillon doit donc être représentatif de la population de pêcheurs identifiés lors de la phase de cadrage et de taille suffisante. La méthode de diffusion des log-books (courrier / internet) nécessite d'être adaptée pour assurer des taux de remplissage et de retour optimums.

1.2.3 Complémentarité des deux types d'enquêtes

Les deux étapes « enquête de cadrage / suivis log-book » sont complémentaires et indispensables à l'acquisition de données sur cette activité. La combinaison de ces enquêtes limite de nombreux biais. En effet, certaines informations ne peuvent être récupérées précisément au cours d'une enquête ponctuelle, en particulier lorsqu'elle cible l'activité des 12 derniers mois. Les études métropolitaines précédentes ont mis en évidence différents types de biais (biais de rappel, de représentativité, de déclaration...) pouvant conduire à des estimations erronées (Bellanger *et al.*, 2013). En interrogeant un pêcheur sur son activité de l'année écoulée, les risques sont trop importants d'obtenir des données biaisées.

En résumé, l'enquête exploratoire permet d'obtenir des données de cadrage, en particulier d'estimer avec précision le taux de pénétration de la pratique. Cette étape est indispensable pour projeter la volumétrie des pratiques à l'ensemble de la population. En revanche, elle présente des limites quant à la mesure fine des dépenses et captures des pratiquants. En effet, le report de ces informations réalisé sur une année ne peut être traité dans le cadre d'une enquête ponctuelle car il nécessite une forte sollicitation de la mémoire lorsqu'il s'agit de fournir des données précises sur la sortie de pêche, les dépenses engendrées et les espèces prélevées (quantités, poids, taille, utilisation). De plus, au-delà d'un certain nombre de sorties, il paraît totalement impossible de les reconstituer, en particulier pour certaines catégories de pêcheurs fréquents et très fréquents (biais de mémoire, de prestige, etc.).

Ces informations inscrites sur une longue période ne peuvent donc être collectées dans le cadre d'une seule enquête. Les pratiques de pêche étant par ailleurs irrégulières durant l'année (modes de pêche, régularité des sorties, etc.), il est impossible de reconstituer des comportements à partir de l'observation de la dernière sortie de pêche. Il est donc important d'opter pour une méthode permettant une collecte régulière de l'information via la constitution d'un panel de pêcheurs. Les participants volontaires reçoivent des carnets de pêche dans lesquels ils notent au fur et à mesure les caractéristiques de chacune des sorties effectuées durant 12 mois.

1.3 Suivi des travaux

Le projet bénéficie d'un appui financier de l'OFB, la Préfecture de Guadeloupe, l'ODE Martinique et l'Ifremer. Les partenaires de la RNN de Saint-Martin et de l'ATE de Saint-Barthélemy apportent une aide technique et méthodologique, notamment pour les enquêtes déployées sur les îles du nord.

La coordination de l'étude est portée par l'Ifremer, qui dispose d'une expertise avérée sur le thème des pêches récréatives en mer. Entre 2003 et 2012, l'institut a lancé les premières études sur le sujet en France. L'activité a reposé en particulier sur la collecte de données avec

l'organisation d'enquêtes téléphoniques et de suivis de panels de pêcheurs de loisir. Tous ces travaux ont notamment permis d'évaluer l'importance de la pêche récréative en France et d'identifier les modalités requises pour un suivi pérenne de l'activité. Des projets impliquant des aires marines protégées (AMP) en Méditerranée et dans les outre-mers ont également mobilisé des laboratoires et unités Ifremer, en permettant le développement et la validation de protocoles de suivi et d'évaluation de la pêche non professionnelle et d'autres usages récréatifs dans et autour des AMP (Baudrier *et al.*, 2020).

Un comité de pilotage (COFIL) a été constitué et réunit les différents contributeurs précités. Des représentants locaux de l'administration (DM Guadeloupe et Martinique, DEAL Martinique), d'organismes publics (parc naturel marin de Martinique) et d'association (l'Asso-Mer) figurent aussi parmi les membres du COFIL.

Mis en place pour s'assurer de la pertinence des travaux réalisés, il est régulièrement informé de l'avancement de l'étude et apporte soutien (informations, expériences), avis et suggestions. Il s'est réuni en octobre 2020 pour la description de la méthodologie et l'examen du questionnaire de l'enquête exploratoire. Une deuxième visio-conférence tenue en juin 2021 a permis de présenter les résultats principaux de l'enquête de cadrage et l'avancée du suivi « carnets de pêche ». Au terme de l'étude, une restitution orale des résultats définitifs sera programmée pour les participants du comité de pilotage. Le présent rapport fournit le livrable 1 relatif à la restitution de l'enquête de cadrage.

2 Résultats

L'étude de cadrage a pour objectifs principaux l'évaluation des taux de pénétration de la pêche de loisir, l'estimation du nombre de pratiquants et la caractérisation de leurs profils (modes de pêche, fréquence des sorties, secteurs fréquentés, etc.). Elle s'est déroulée par téléphone auprès de résidents des 4 îles du 19 novembre au 19 décembre 2020. Au total, 3 500 ménages (tableau 1) ont été enquêtés à partir de fichiers de coordonnées téléphoniques localisées (fixes et mobiles). Plus de 99 000 contacts téléphoniques ont été nécessaires pour atteindre ces quotas, les non-réponses et refus étant fréquents dans ce genre de situations.

Tableau 1 : Répartition des enquêtes au sein des territoires français des Antilles et des réponses au questionnaire (sources : BVA)

	Martinique	Guadeloupe	St-Martin	St-Barthélemy	Total
Objectif initial enquêtes	1 500	1 500	350	150	3 500
Réalisation enquêtes	1 583	1 589	177	151	3 500
Réalisation questionnaires	97	97	25	21	240

L'institut de sondage en charge de l'étude, BVA, a relevé deux difficultés majeures :

- la longueur du questionnaire : un questionnaire plus long que prévu afin d'obtenir toutes les informations nécessaires, d'une durée de 20 minutes au lieu de 15 ;
- la période ciblée : la crise sanitaire et le confinement mis en place par le gouvernement français préoccupaient les insulaires qui n'étaient pas enclins à répondre à une enquête. Cette difficulté est notamment apparue sur les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Les objectifs de sondages sur Saint-Martin n'ont pas été atteints (177 enquêtes au lieu de 350 programmés). Pour pallier le manque de répondants, le nombre d'interviews a été légèrement augmenté sur les îles de Guadeloupe et Martinique (tableau 1). Le nombre total d'enquêtes initialement prévu (3 500) a ainsi été respecté.

Sur l'ensemble de ces enquêtes, 366 ménages comptant au moins un pêcheur de plus de 15 ans ont été identifiés et 240 ont accepté de répondre au questionnaire. Sur les 2 territoires de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, le faible taux de questionnaires réalisés implique une incertitude sur les résultats qui vont être décrits dans la suite de ce rapport (le symbole « ⚠ » alerte sur l'interprétation prudente à considérer compte-tenu de ces effectifs modérés). Parmi les 240 participants, 42 panélistes ont été recrutés pour la seconde phase du projet lié aux carnets de pêche, soit un taux d'acceptation de 17,5 %. Ce taux est un peu inférieur à celui rencontré en métropole (23 %) lors de la dernière enquête exploratoire menée en 2017 (Boria *et al.*, 2018).

Les données ont été redressées pour que l'échantillon interviewé ait les mêmes propriétés que la population résidente des plus de 15 ans vivant dans chaque territoire. Cette opération s'avère indispensable afin de respecter la notion de représentativité devant permettre l'extrapolation des résultats obtenus à l'ensemble de la population des 4 îles. Un redressement multiple a été réalisé du fait de différentes unités statistiques présentes dans l'enquête, au niveau des ménages, des individus de 15 ans et plus, ainsi que des pêcheurs de 15 ans et plus répondant à l'enquête. Les données recueillies par l'enquête de cadrage ont été redressées et extrapolées à partir des critères « taille du ménage » et « âge de la personne de référence de ce ménage », d'après les sources INSEE 2017.

Les résultats sont présentés dans la suite du document en suivant le déroulé du questionnaire. Sauf mention contraire, ils se basent sur les réponses des 240 pêcheurs interrogés. Ces travaux ont fait l'objet d'une présentation dans le cadre du Working Group on Recreational Fisheries Surveys du CIEM qui s'est tenu en visio-conférence du 14 au 18 juin 2021 (Ropers et Baudrier, 2021a). Un résumé synthétique décrivant les principaux résultats de l'enquête de cadrage a été élaboré pour informer les panelistes de l'avancée du projet et vulgariser les travaux auprès du grand public (Ropers et Baudrier, 2021b).

2.1 Taux de pénétration¹⁵ et volumétrie des pêcheurs

Le taux de pénétration par ménage représente la proportion de foyers avec pêcheurs parmi l'ensemble des foyers interrogés (ratio entre le nombre de ménages dont au moins 1 membre de 15 ans et plus se déclare pêcheur et le nombre de ménages total). Le taux de pénétration par individu représente quant à lui la proportion de pêcheurs parmi les individus de 15 ans et plus. Les résultats figurent dans le tableau 2.

Tableau 2 : Taux de pénétration de l'activité de pêche de loisir aux Antilles (sources : BVA)

	Martinique	Guadeloupe	St-Martin	St-Barthélemy	Global
Ménages	11,7 %	12 %	17,8 %	18,2 %	12 %
Individus	6,7 %	6,9 %	8,8 %	9,6 %	6,9 %

L'activité de pêche récréative concerne 12 % des ménages dans les Antilles françaises. Au sein de ces 43 400 foyers, au moins une personne de 15 ans ou plus pratique la pêche de loisir en mer, du bord de mer ou à pied. Lors de l'enquête de cadrage menée en 2017 dans l'hexagone, la pratique de l'activité au cours des 12 derniers mois avait aussi été sondée à l'étranger et en outre-mer. Les résultats montraient que 34 800 ménages métropolitains détenaient au moins une personne ayant pêché en Martinique au cours de l'année écoulée et 28 000 ménages en Guadeloupe (l'Espagne et le Portugal figuraient aussi parmi les régions les plus citées) (Boria *et al.*, 2018). Il y aurait donc plus de ménages avec pêcheurs en provenance de métropole, par rapport aux résidents (entre 18 000 et 20 000 en Martinique et Guadeloupe), à pratiquer aux Antilles. Si les séjours sont limités dans le temps, l'influence de cette activité liée au tourisme peut être significative, d'autant plus qu'elle ne se limite pas aux visiteurs français. Les territoires français des Antilles sont une destination prisée de nombreux pays, notamment européens, caribéens et des Etats-Unis.

Au niveau individuel, 7 % de la population des 4 îles pratiquent la pêche récréative en mer. Les 2 îles du nord détiennent les taux de pêcheurs au sein de leur population les plus élevés. L'étude nationale déployée entre 2006 et 2008 a été la seule appliquée en outre-mer (Levrel *et al.*, 2009). Elle a montré que les taux de pénétration liés à cette activité étaient les plus élevés en Guadeloupe et Martinique (respectivement 10,9 et 13,0 %), en comparaison des autres DOM¹⁶ (Guyane, Réunion) et de la métropole (5,1 %). Sur ces 2 îles, une baisse du taux de pénétration est constatée en 2020 (évaluation à 6,7 et 6,9 % via la présente étude) et pourrait être expliquée par la contamination au chlordécone et la réglementation qui s'en est suivie interdisant l'accès à de nombreuses zones de pêche. Malgré cette baisse, l'activité de pêche loisir demeure beaucoup plus importante au sein de la population résidente antillaise qu'en métropole. Il

¹⁵ Proportion de la population âgée de 15 ans ou plus pratiquant la pêche de loisir en mer (calculée au niveau des individus ou des ménages).

¹⁶ Départements d'outre-mer.

convient d'ailleurs de préciser que ce taux de pénétration, réévalué à 5 % en 2017, diminue à 2,4 % en retirant les pêcheurs à pied exclusifs qui constituent la proportion majoritaire de pêcheurs de loisir dans l'hexagone (Boria *et al.*, 2018). Ces chiffres sont en cohérence avec l'enquête nationale de 2006, où le taux de pénétration sans pêcheurs à pied était de 2,06 % (Hyder *et al.*, 2018) et comme précisé auparavant 5,1 % au total (Herfaut *et al.*, 2013 ; Levrel *et al.*, 2009). L'activité de pêche de loisir est donc beaucoup plus pratiquée par les résidents antillais qu'en métropole et dans les pays européens voisins (Belgique 0,22 % ; Irlande 2,13 % ; Italie 1,32 % ; Espagne 0,67 % ; Portugal 1,67 % ; Royaume-Uni 1,79 %) (Hyder *et al.*, 2018).

Aux Antilles, les ménages (au sein desquels l'activité est pratiquée) sont composés en moyenne d'1,3 pêcheurs de 15 ans et plus. Ce nombre est équivalent sur les 4 territoires. L'extrapolation à la population résidente des 15 ans et plus figure dans le tableau 3. La population de pêcheurs est estimée à 56 000 individus sur les 4 îles françaises des Antilles.

Tableau 3 : Extrapolation à la population française des 15 ans et plus sur chaque territoire (sources : BVA)

	Martinique	Guadeloupe	St-Martin	St-Barthélemy
Nombre de pêcheurs estimé	24 989	26 937	3 162	938
Intervalle de confiance	[23 746 ; 26 233]	[25 578 ; 28 295]	Non calculable*	Non calculable*

* Sur Saint-Martin et Saint-Barthélemy, le nombre de questionnaires étant un peu faible (inférieur à 30), l'intervalle de confiance ne peut être calculé.

Saint-Barthelemy dispose d'une réglementation particulière pour la pêche de loisir : un permis de pêche (valable à vie) a été instauré en 2015. Depuis cette période, 1 200 permis ont été délivrés aux résidents et touristes français ou étrangers. Le chiffre de 938 pêcheurs résidents sur l'île estimé par la présente enquête paraît donc cohérent avec cette valeur (sources : ATE Saint-Barthélemy).

La population résidente de pêcheurs de loisir en mer est bien représentée sur les 4 îles françaises des Antilles. Une étude réalisée en 2014 menée en Martinique avait déjà mis en évidence que les pêcheurs de loisir résidents jouaient un rôle non négligeable dans l'économie du territoire (FAO, 2016). Il est donc important d'acquérir des connaissances sur les multiples pratiques observées dans les 4 territoires français des Antilles.

2.2 Description des pratiques de pêche

2.2.1 Modes de pêche pratiqués au cours des 12 derniers mois

La pêche du bord et la pêche depuis une embarcation sont plébiscitées aux Antilles mais avec des disparités selon les territoires (figure 1). La pêche depuis une embarcation est prédominante dans les îles du Nord. La pêche à pied est beaucoup moins représentée qu'en métropole où 71 % des pêcheurs pratiquaient cette activité en 2005 (Berthou *et al.*, 2008) et 75 % en 2017 (Boria *et al.*, 2018). Elle reste néanmoins une activité significative aux Antilles (32 à 41 % selon les territoires). Au contraire, la chasse sous-marine est beaucoup plus marquée aux Antilles (15 à 19 % au global), qu'elle soit réalisée depuis le bord (5 % en métropole en 2005, 3 % en 2017) ou à l'aide d'une embarcation (2 % en 2005 et 2017) (Berthou *et al.*, 2008 ; Boria *et al.*, 2018).

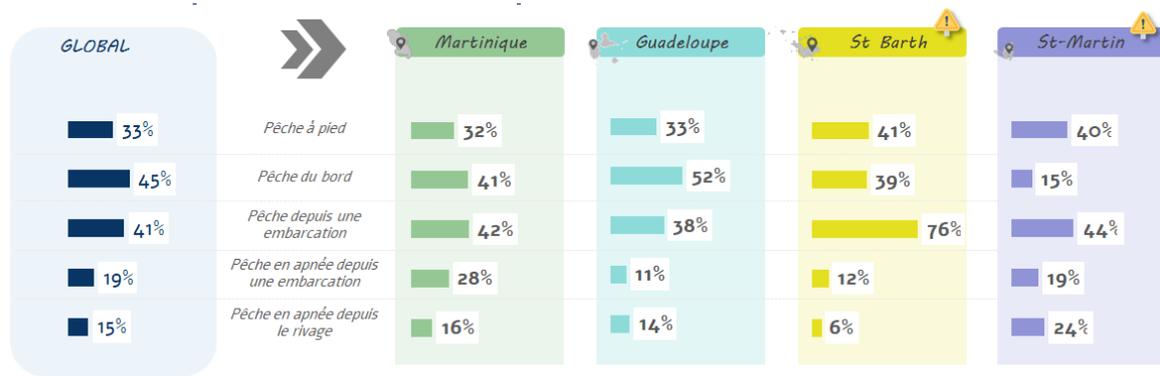


Figure 1 : Modes de pêche pratiqués au cours des 12 derniers mois aux Antilles françaises (sources : BVA)

La somme des pourcentages, supérieure à 100 %, s’explique par le fait que certains pêcheurs pratiquent plusieurs modes de pêche. Ils sont qualifiés de pêcheurs « mixtes » en comparaison des pêcheurs « exclusifs » qui ne s’adonnent qu’à un seul type de pêche. Au cours des 12 derniers mois, les pêcheurs de loisir en mer ont pratiqué en moyenne 2,1 modes de pêches différents en Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et 2,5 à Saint-Barthélemy. La diversité des pratiques est supérieure à celle observée en métropole (1,4 modes pratiqués par pêcheur en 2005 ; Berthou *et al.*, 2008). Pour autant, de nombreux pêcheurs récréatifs en mer n’utilisent principalement qu’un seul mode de pêche (48 % de pêcheurs exclusifs en Guadeloupe, 57 % en Martinique).

L’utilisation des DCP¹⁷ par les pêcheurs de loisir ne concerne que la pêche embarquée (depuis une embarcation ou en apnée depuis une embarcation). Sur les 4 îles, l’exploitation des DCP ancrés est confirmée avec des taux divergents : 22 % en Martinique, 14,2 % en Guadeloupe, 13,3 % à Saint Barthélemy et 8,8 % sur Saint-Martin (sources : BVA).

2.2.2 Engins de pêche

La canne à pêche est l’engin privilégié par les pêcheurs récréatifs sur les 4 îles (figure 2). Les engins liés à la pêche en apnée (fusil, arbalète, harpon) et la ligne de traine sont également bien représentés. La pêche sans engins touche 7 % des pratiquants et peut concerner la pêche à pied ou la pêche en apnée.

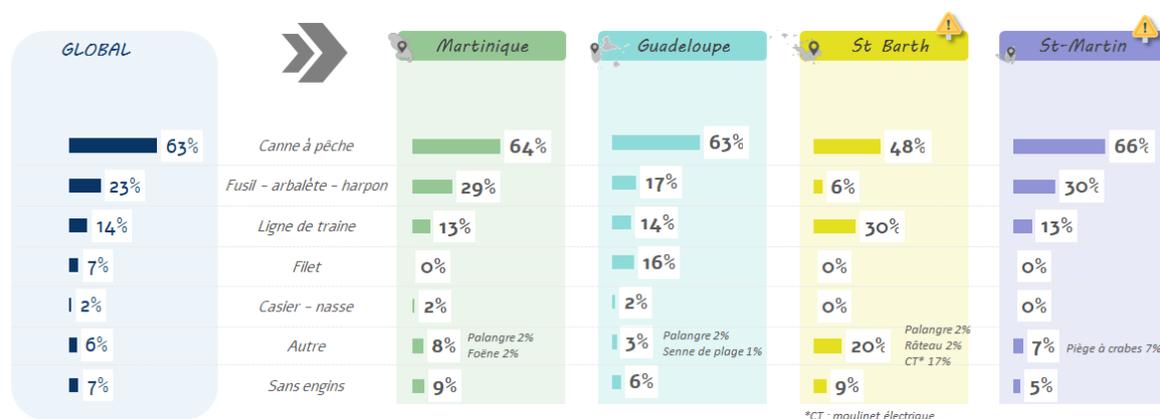


Figure 2 : Engins de pêche utilisés au cours des 12 derniers mois aux Antilles françaises (sources : BVA)

¹⁷ Dispositif de concentration de poissons.

Les pêcheurs récréatifs en mer utilisent principalement un seul engin de pêche (81 % de modes exclusifs en Martinique, 78 % en Guadeloupe, 71 % à Saint-Martin et 62 % à Saint-Barthélemy). Les engins les plus employés servent à plusieurs modes de pêche :

- la canne à pêche est utilisée depuis le bord ou une embarcation ;
- le harpon est utilisé en apnée depuis le rivage ou un bateau.

En métropole, c'est aussi la canne à pêche qui arrive en tête des engins utilisés (39 % en 2017) mais elle est directement suivie par les outils liés à la pêche à pied : râteau 26 %, haveneau 17 %, couteau ou autres petits outils 15 % (Boria *et al.*, 2018 ; Lafon et Baudrier, 2019).

Enfin, certains engins sont utilisés aux Antilles, alors qu'ils sont interdits par la réglementation sur la pêche de loisir (nasses, filets).

2.2.3 Saisonnalité de la pratique

Sur les 4 territoires, les sorties de pêche ont été moins nombreuses de mars à mai (figure 3). Le graphique indique les pêcheurs ayant réalisé au moins une sortie pour chaque mois de l'année qui venait de s'écouler à partir de l'enquête de cadrage (novembre 2020).

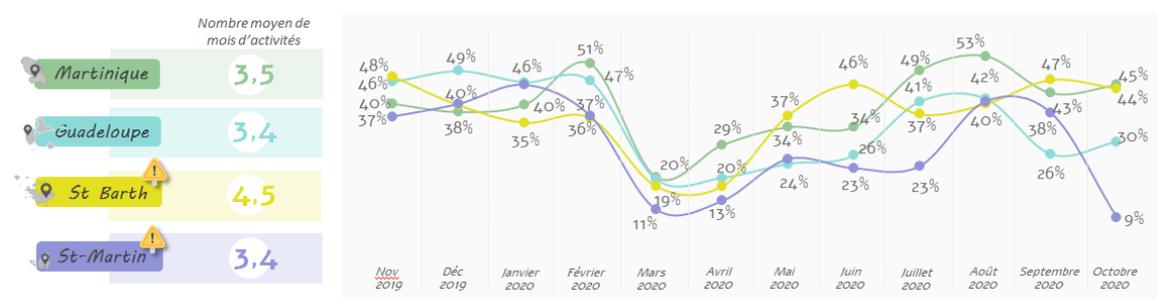


Figure 3 : Proportion des pêcheurs ayant réalisé des sorties de pêche au cours des 12 derniers mois (sources : BVA)

La forte baisse d'activité observée entre mars et mai est très probablement imputable au premier confinement mis en place par le gouvernement pendant cette période en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19. Certains territoires ont à nouveau été touchés par de telles mesures en fin d'année. Les résultats montrent cependant que la saisonnalité de l'activité est peu marquée aux Antilles, contrairement à la situation métropolitaine où plus de la moitié des sorties est réalisée sur les 3 mois estivaux de juin, juillet et août (Levrel *et al.*, 2009).

Le nombre moyen de mois d'activité est compris entre 3,4 (Guadeloupe et Saint-Martin) et 4,5 mois (Saint-Barthélemy) selon le territoire. En comparaison, ce nombre s'élevait à 3,6 en métropole en 2017. Il y a cependant une différence marquée entre les pêcheurs à pied exclusifs et les autres pêcheurs (Boria *et al.*, 2018). Cette disparité se retrouve aux Antilles. En Martinique, les pêcheurs du bord et les pêcheurs depuis une embarcation sortent sur environ 4 à 5 mois alors que les autres pêcheurs ont plutôt tendance à sortir sur 3 mois. Il en est de même en Guadeloupe, où ces deux catégories sont celles qui sont le plus souvent sorties depuis novembre 2019.

Une question spécifique avait été ajoutée dans le questionnaire pour étudier l'impact de la crise sanitaire sur le calendrier des sorties. La figure 4 confirme que sur les 4 îles, une proportion importante de pêcheurs a réalisé un calendrier particulier en raison de la Covid-19.

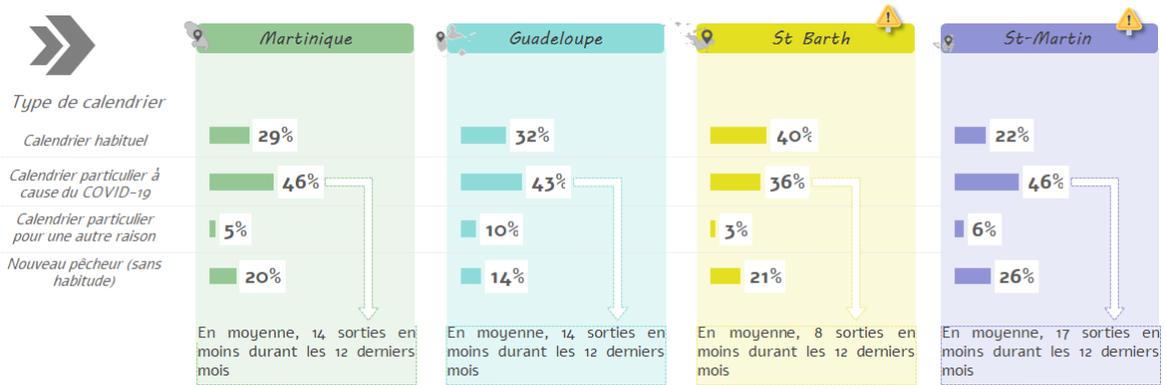


Figure 4 : Perception des pêcheurs en lien avec le calendrier de pêche des 12 derniers mois (sources : BVA)

Le taux de nouveaux pêcheurs est assez important sur les 4 îles et pourrait aussi être en partie lié aux mesures sanitaires. Dans plusieurs pays européens ayant pu le contrôler (Belgique, Danemark, Allemagne, Lettonie, Pays-Bas, Norvège, Espagne, Royaume-Uni), les taux de pénétration liés à la pêche de loisir ont significativement augmenté entre 2020 et 2019 suite aux premiers confinements, qu'il s'agisse de la pratique en eau douce ou en mer (Pita *et al.*, Submitted).

2.2.4 Fréquences des sorties

Pour mesurer la volumétrie des pratiques, les pêcheurs sont classés en fonction du nombre de sorties réalisées au cours d'une année (Herfaut *et al.*, 2013, Rocklin *et al.*, 2014) :

- Pêcheurs occasionnels : 1 à 3 sorties ;
- Pêcheurs fréquents : 4 à 15 sorties ;
- Pêcheurs très fréquents : 16 sorties et plus.

Le nombre moyen de sorties est important puisqu'il varie de 12,9 (Saint-Martin) à 22,3 (Martinique) par an (figure 5). Il reflète des réalités très diverses allant des pêcheurs occasionnels réalisant seulement quelques sorties par an jusqu'aux pêcheurs confirmés ayant une pratique intensive toute l'année avec au moins une sortie par semaine.

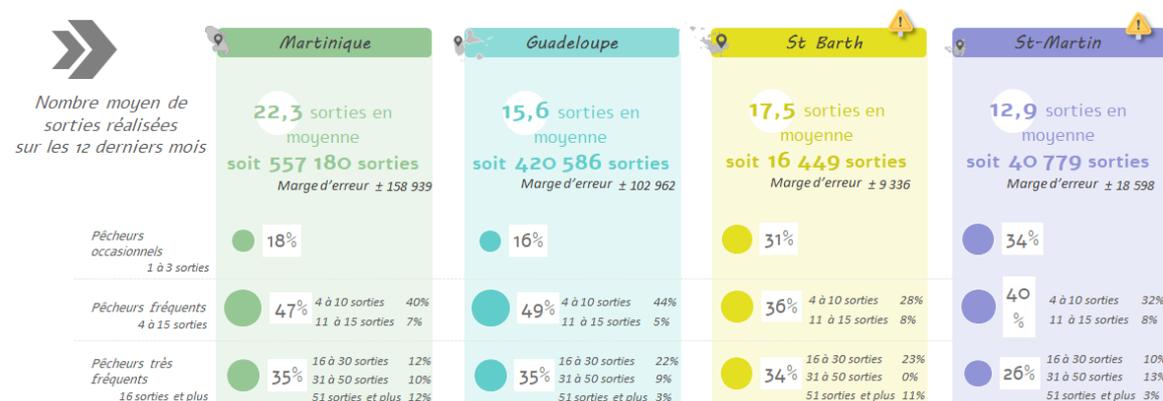


Figure 5 : Nombre moyen de sorties de pêche réalisées au cours des 12 derniers mois (sources : BVA)

En Guadeloupe et en Martinique, les pêcheurs fréquents et très fréquents sont les plus nombreux. A Saint-Martin et Saint-Barthélemy, les occasionnels représentent un tiers des pêcheurs. Dans nos territoires ultra-marins, le nombre moyen de sorties d'un pêcheur de loisir

En Guadeloupe, les lieux de pêche sont également bien répartis sur tout le territoire (figure 7), y compris les îles attenantes (La Désirade, Les Saintes, Marie-Galante). La pêche du bord exclusive s’effectue principalement sur la côte orientale de l’île. Les villes les plus citées sont Saint-François (13 %) et Deshaies (13 %), c’était déjà le cas en 2005 avec respectivement 15 et 10 % des lieux évoqués (Berthou *et al.*, 2008). Ces deux villes sont également marquées par une prédominance des autres modes de pêche (pêche à pied, chasse sous-marine depuis le rivage ou à partir d’une embarcation).

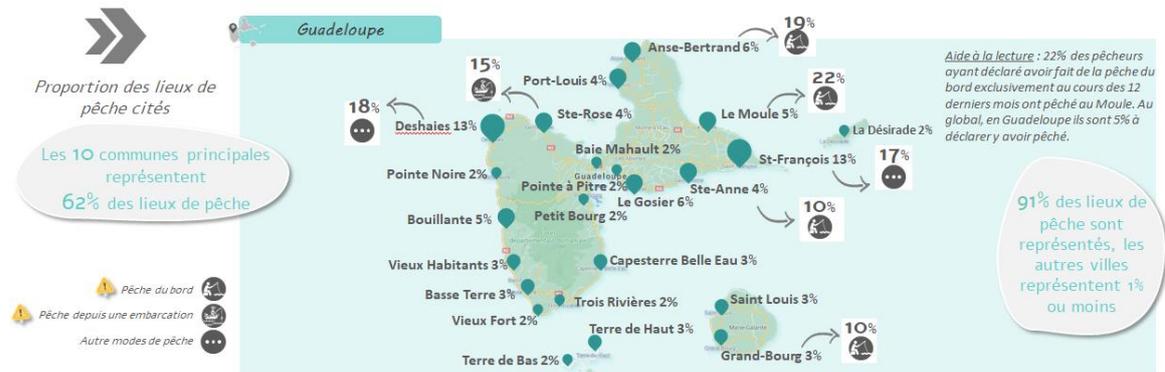


Figure 7 : Lieux de pêche les plus fréquentés par les pêcheurs de loisir en Guadeloupe (sources : BVA)

Dans les îles du nord (figure 8), les pratiquants ont tendance à s’éloigner pour aller pêcher. A Saint-Barthélemy, 1 pêcheur récréatif sur 2 se rend au large tandis que les îlets sont aussi significativement fréquentés (16 %). Dans les secteurs plus côtiers (24 %), le sud de l’île est privilégié. A Saint-Martin, plus de 1 pêcheur sur 3 fréquente les eaux du large ou de Saint-Barthélemy. Les côtes françaises sont également très fréquentées (66 %), contrairement aux côtes néerlandaises, non plébiscitées. Une réglementation spécifique existe dans ces eaux étrangères (interdiction de la pêche de loisir au harpon par exemple), ce qui pourrait expliquer l’absence de fréquentation par les pratiquants (sources : RNN Saint-Martin). Un pêcheur sur trois se rend sur la côte orientale française alors qu’elle est occupée en grande partie par la Réserve Naturelle, interdite à la pêche.

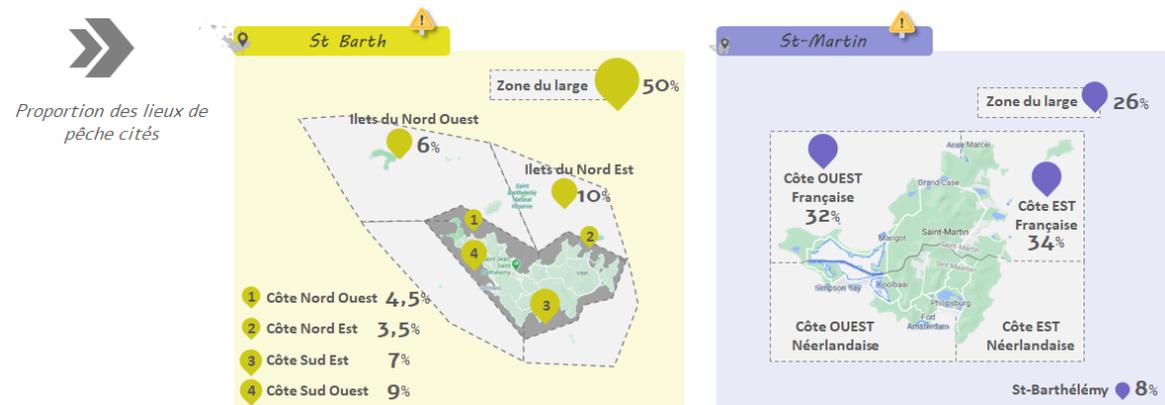


Figure 8 : Lieux de pêche fréquentés par les pêcheurs de loisir à Saint-Martin et Saint-Barthélemy (sources : BVA)

2.2.6 Possession d’une embarcation

La proportion des pêcheurs possédant une embarcation est élevée, notamment à Saint-Barthélemy où elle atteint 59 % des personnes interrogées (figure 9). En comparaison, seul 1

pêcheur sur 10 est propriétaire d'une embarcation qu'il utilise pour la pratique de la pêche en mer en métropole (Boria *et al.*, 2018). Le mode de transport privilégié sur les 4 territoires est la barque ou le canot à moteur. Le canoë-Kayak est utilisé de manière significative en Martinique, Guadeloupe et à Saint-Barthélemy.

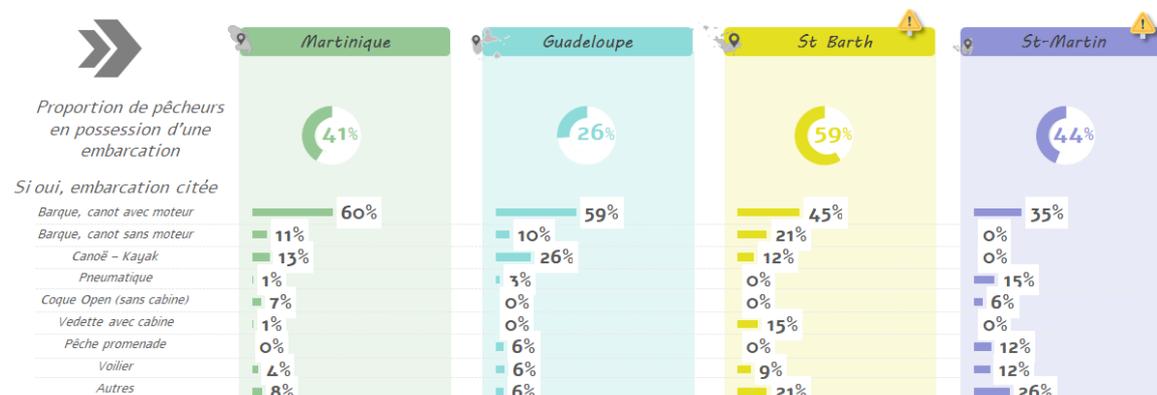


Figure 9 : Proportion de pêcheurs de loisir en possession d'une embarcation dans les Antilles françaises (sources : BVA)

2.3 Informations sur les captures ciblées par les pêcheurs de loisir

Quel que soit le territoire, les captures des pêcheurs de loisir sont variées et concernent l'ensemble des groupes d'espèces commercialisées localement (poissons, crustacés, coquillages, oursins et céphalopodes). Sur les 4 îles, plus de 8 sorties sur 10 sont marquées par une prise de poisson ; les pêches « productives » (avec au moins une prise) ont donc été nombreuses au cours des 12 derniers mois (figure 10). Ces résultats peuvent en partie expliquer l'attrait qu'exerce la pêche récréative sur les populations locales.

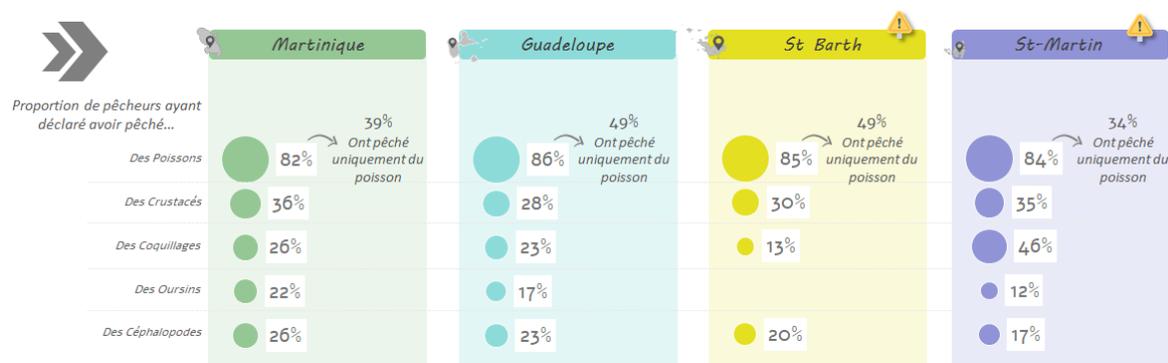


Figure 10 : Proportion de pêcheurs de loisir ayant déclaré avoir pêché des poissons, crustacés, coquillages, oursins et céphalopodes dans les Antilles françaises au cours des 12 derniers mois (sources : BVA)

Pour les Antilles françaises, en moyenne 2 types de captures différentes ont été réalisées au cours des 12 derniers mois. Malgré la réglementation en vigueur, des prises d'oursins sont relevées en Martinique, en Guadeloupe et à Saint-Martin.

2.3.1 Poissons et céphalopodes

Les quantités de poissons pêchés (toutes espèces confondues y compris les appâts) varient selon les territoires (figure 11). Pour les 4 îles, environ 1 pratiquant sur 6 déclare n'avoir capturé aucun

poisson au cours de l'année écoulée. Les faibles quantités pêchées (inférieures à 5 kg) concernent une majorité d'entre eux : 42 % en Martinique, 51 % en Guadeloupe, 38 % à Saint-Barthélemy et 61 % à Saint-Martin. En Martinique et en Guadeloupe, certains pêcheurs ont toutefois capturé plus de 150 kg de poissons au cours des 12 derniers mois (respectivement 10 et 5 % de la population interrogée).

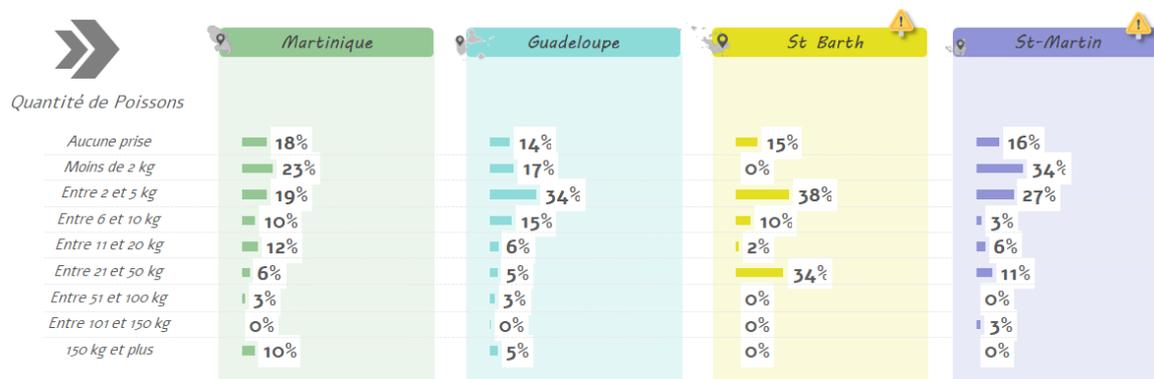


Figure 11 : Quantités de poissons pêchés dans les Antilles françaises au cours des 12 derniers mois (sources : BVA)

Les quantités de céphalopodes capturées au cours de l'année écoulée sont réduites (figure 12) : 14 % des pêcheurs déclarent des prises inférieures à 5 kg à Saint-Martin et en Martinique, 20 % à Saint-Barthélemy et 21 % en Guadeloupe. La plupart d'entre eux n'en ont pas pêché (la proportion varie de 74 % en Martinique à 83 % à Saint-Martin).

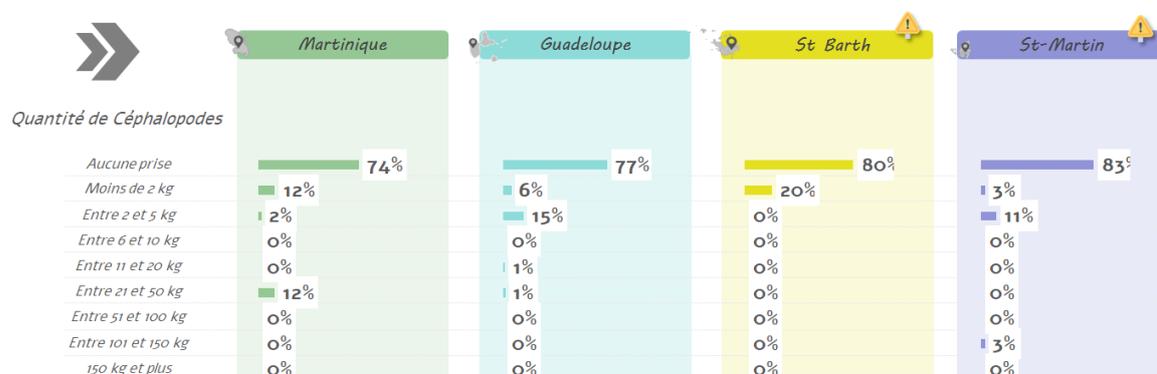


Figure 12 : Quantités de céphalopodes pêchés dans les Antilles françaises au cours des 12 derniers mois (sources : BVA)

Parmi les poissons et les céphalopodes ciblés, les captures de carangues (Guadeloupe – Martinique) et dorades coryphènes (îles du nord) constituent les prises les plus fréquentes (figure 13). S'agissant des céphalopodes, les poulpes représentent 8 % des captures en Martinique et 4 % en Guadeloupe. Le sarde queue jaune et le thon sont également prisés aux Antilles françaises.

En Martinique, l'étude de l'Asso-Mer a montré que les espèces les plus ciblées étaient les pagres, les poissons-perroquets, les rascasses, les carangues, les thonidés et les dorades coryphènes (Jouandet *et al.*, rapport provisoire 2021). Il y a ici une cohérence entre les résultats des deux études, malgré les profils divergents des pêcheurs interrogés. La seconde étape du projet faisant intervenir les panelistes fournira des informations plus complètes sur la composition spécifique des captures.

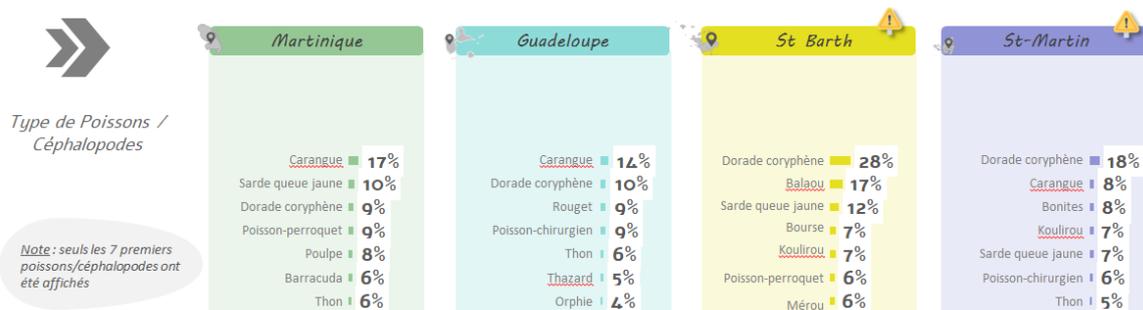


Figure 13 : Types de poissons et céphalopodes pêchés dans les Antilles françaises au cours des 12 derniers mois (sources : BVA)

2.3.2 Crustacés, coquillages et échinodermes

Les pêcheurs interrogés par l'institut BVA ciblent aussi les crustacés (figure 14). Ils représentent environ un tiers des personnes interviewées (de 28 % en Guadeloupe à 36 % en Martinique) et prélèvent des quantités plutôt réduites (généralement moins de 10 kg au cours des 12 derniers mois).

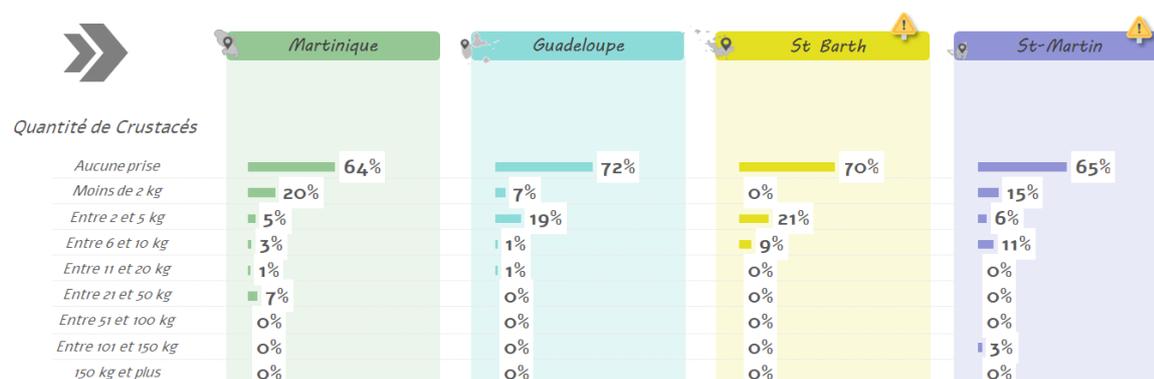


Figure 14 : Quantités de crustacés pêchés dans les Antilles françaises au cours des 12 derniers mois (sources : BVA)

Les quantités de coquillages capturées sont également modestes : il n'y a pas de déclarations supérieures à 20 kg sur l'année en Martinique, 10 kg en Guadeloupe et à Saint-Martin, 5 kg à Saint-Barthélemy (figure 15). Dans les îles du sud, seul un quart des participants à l'enquête a pêché des coquillages au cours des 12 derniers mois. A Saint-Barthélemy, ils sont seulement 13 % tandis qu'à Saint-Martin, près de la moitié des personnes interrogées.

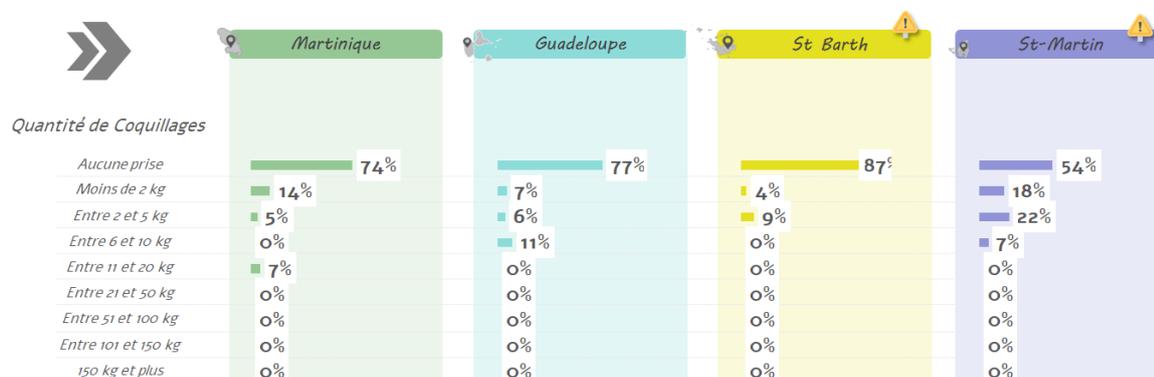


Figure 15 : Quantités de coquillages pêchés dans les Antilles françaises au cours des 12 derniers mois (sources : BVA)

Comme vu précédemment, les prises d'oursins au cours des 12 derniers mois concerneraient 22 % des pêcheurs interrogés en Martinique, 17 % en Guadeloupe et 12 % à Saint-Barthélemy (figure 10, voir *supra*). Aucune capture n'a été signalée à Saint-Martin. Ces résultats sont toutefois à nuancer compte-tenu des faibles effectifs interrogés ciblant cette ressource.

Parmi ces espèces de crustacés, coquillages et oursins, les palourdes constituent les prises les plus signalées (figure 16). Elles sont d'ailleurs pêchées sur les 4 territoires. Le burgo et le crabe de terre sont pêchés sur 3 des 4 îles. Parmi les spécificités, il faut signaler des captures de crevettes uniquement en Martinique, de Bernard-l'hermite en Guadeloupe et de lambis à Saint-Martin.

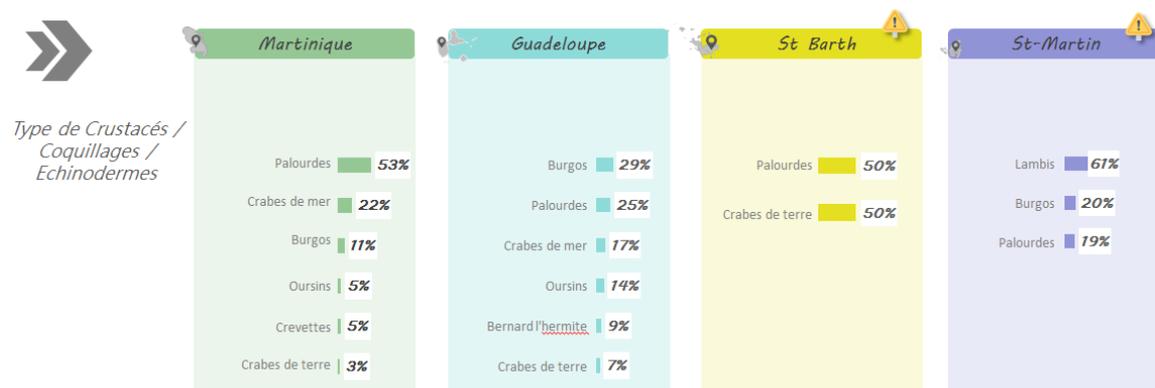


Figure 16 : Principales espèces de coquillages, crustacés et échinodermes pêchés dans les Antilles françaises au cours des 12 derniers mois (sources : BVA)

2.3.3 Devenir des produits de la mer

Les produits de la mer sont majoritairement destinés à une consommation personnelle (figure 17). Les prises destinées à la vente sont, en déclaratif, mineures à l'exception de la Martinique où elles représentent 8 % du total. L'utilisation en tant qu'appâts peut aussi être significative sur certains territoires (respectivement 10 et 11 % des personnes interrogées à Saint-Barthélemy et Saint-Martin). En Guadeloupe, la différenciation des modes de pêche montre que les pêcheurs du bord sont tout de même 14 % à utiliser les produits de leur pêche comme appâts.

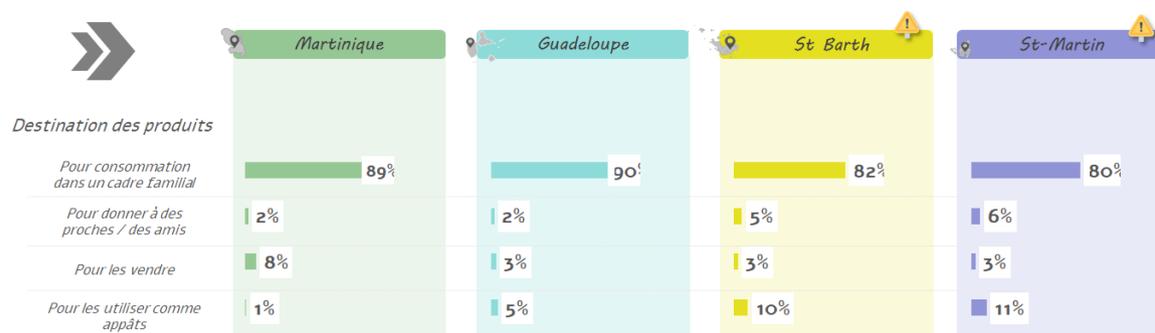


Figure 17 : Destination des produits de la pêche capturés dans les Antilles françaises (sources : BVA)

En Martinique, l'étude de l'Asso-Mer montre que les produits issus de l'activité des pêcheurs mixtes (chasseurs et ligneurs) sont destinés à une consommation dans un cadre familial pour 58 % des répondants, au don pour 25 %, à la vente pour 6 % et comme appât pour 12 % (Jouandet *et al.*, rapport provisoire 2021). Les différences importantes constatées sur les appâts

peuvent s'expliquer par la divergence des profils interrogés (exemple des pêcheurs à pied qui n'en utilisent pas), tandis que les autres résultats sont plus homogènes (respectivement 6 et 8 % pour la vente, 83 et 91 % pour les produits conservés).

2.4 Economie de la pratique

Les dépenses moyennes liées à l'activité sont assez importantes, autour de 160 €, hormis sur Saint-Martin où les 3 catégories spécifiées (déplacements hors coût lié au bateau, matériel, nourriture-hébergement) sont inférieures à celles des autres îles (figure 18). Les pêcheurs guadeloupéens dépensent en moyenne sur un an plus pour le matériel de pêche (engins, appâts, habits...), la nourriture et l'hébergement. Sur Saint-Barthélemy, ce sont les déplacements qui génèrent une dépense moyenne plus élevée.

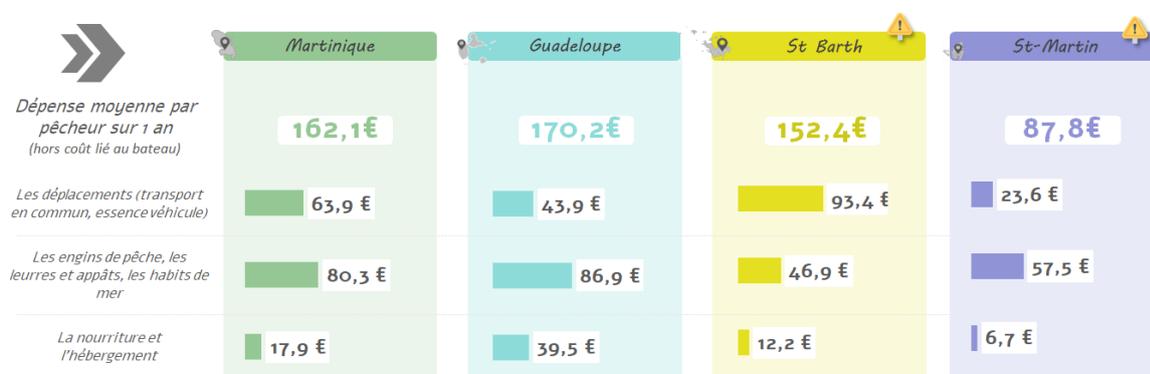


Figure 18 : Dépenses liées à l'activité de pêche récréative au cours des 12 derniers mois (sources : BVA)

Pour les personnes titulaires d'une embarcation, les dépenses annuelles sont augmentées significativement. Elles oscillent entre 1 000 et 1 500 € selon le territoire, hormis Saint-Barthélemy où elles atteignent 4 500 € du fait des coûts importants liés à l'équipement, l'entretien et la réparation des bateaux (figure 19). C'est d'ailleurs ce poste de dépenses qui est aussi le plus élevé sur les autres territoires, à l'exception de la Martinique où les frais de mouillages-ports-remorques sont légèrement supérieurs (370 € au lieu de 332 €).



Figure 19 : Dépenses liées à l'embarcation de pêche au cours des 12 derniers mois (sources : BVA)

2.5 Opinion et perception des pêcheurs de loisir

2.5.1 Au sujet de la ressource

Les pêcheurs interrogés au cours de l'enquête réalisée fin 2019 ont un sentiment global de baisse de la ressource aux Antilles françaises (figure 20). En Martinique, près de 6 pêcheurs récréatifs sur 10 ont cette opinion, ils sont plus de 7 sur 10 en Guadeloupe. Cette perception est moins marquée pour les pêcheurs des îles du nord. Dans tous les cas, ils sont très peu nombreux à considérer qu'elle a pu augmenter au cours des 5 dernières années (3 % des personnes interrogées en Guadeloupe à 12 % en Martinique). Le constat est similaire quel que soit le mode de pêche.

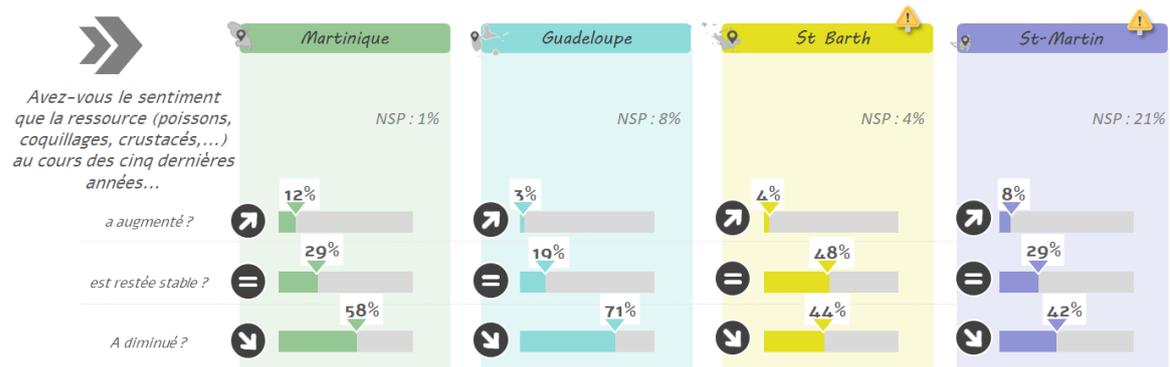


Figure 20 : Sentiment partagé par les pêcheurs de loisir au sujet de l'évolution de la ressource (sources : BVA)

En Martinique, ces résultats sont en cohérence avec la population de ligneurs interrogés en 2020 (Jouandet *et al.*, rapport provisoire 2021), où la majorité d'entre eux (44 %) pensait que la ressource avait diminué sur le territoire et un tiers (31 %) déclarait qu'elle avait augmenté ou était restée stable (le quart restant ne se prononçant pas). Les avis étaient cependant divergents chez les chasseurs et les pêcheurs mixtes.

Concernant l'information relative aux diagnostics sur les stocks, les pêcheurs s'estiment plutôt bien informés en Martinique, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy (figure 21). Ce n'est pas le cas en Guadeloupe, où les répondants jugent l'information insuffisante (près d'un pêcheur sur deux s'estime « pas vraiment » informé). Une partie des personnes interrogées n'a pas souhaité s'exprimer au sujet de la ressource (NSP : « Ne se prononce pas »).

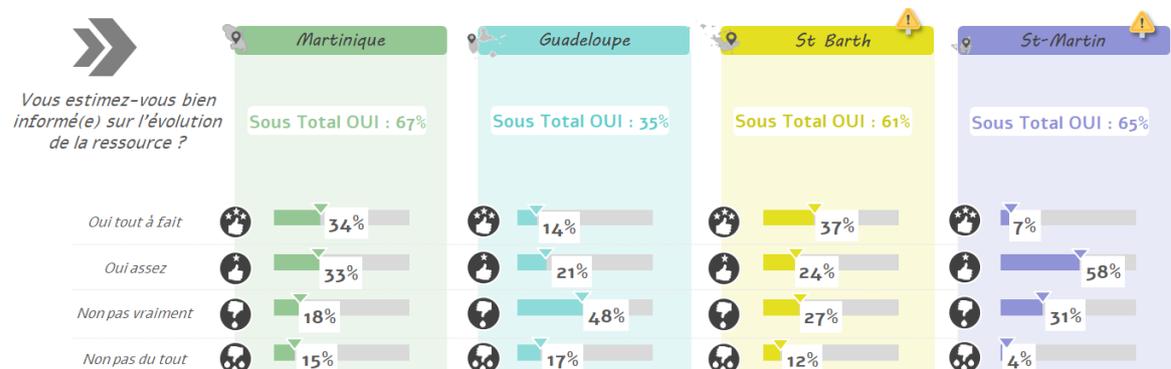


Figure 21 : Sentiment partagé par les pêcheurs de loisir au sujet de l'information sur l'évolution de la ressource (sources : BVA)

En métropole, 60 % des pêcheurs interrogés en 2005 se déclaraient en attente de plus d'informations sur l'évolution de la ressource (Levrel *et al.*, 2009).

2.5.2 Au sujet de la réglementation

Les répondants à l'enquête s'estiment majoritairement bien informés sur la réglementation sanitaire en vigueur (figure 22). En Guadeloupe, cette perception est partagée par la moitié des pêcheurs. Ils sont plus nombreux en Martinique, avec près de 7 pêcheurs récréatifs sur 10. Les îles du nord détiennent les meilleurs taux de pratiquants satisfaits par l'information liée à la réglementation sanitaire, avec respectivement 79 et 83 % pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

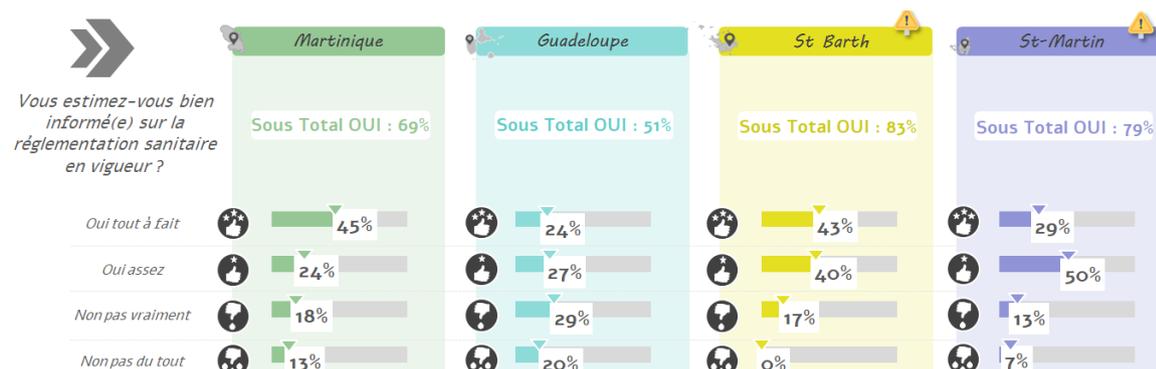


Figure 22 : Sentiment partagé par les pêcheurs de loisir au sujet de la réglementation sanitaire (sources : BVA)

De la même manière (figure 23), les participants au sondage s'estiment plutôt bien informés sur la réglementation en vigueur liée à la pratique de l'activité (taille minimale de capture des espèces, quantités maximales, zones et espèces interdites, périodes de pêche, etc.). Ce résultat est plus marqué en Martinique et à Saint-Barthélemy, avec une part plus importante de pêcheurs qui s'estiment « tout à fait » bien informés.

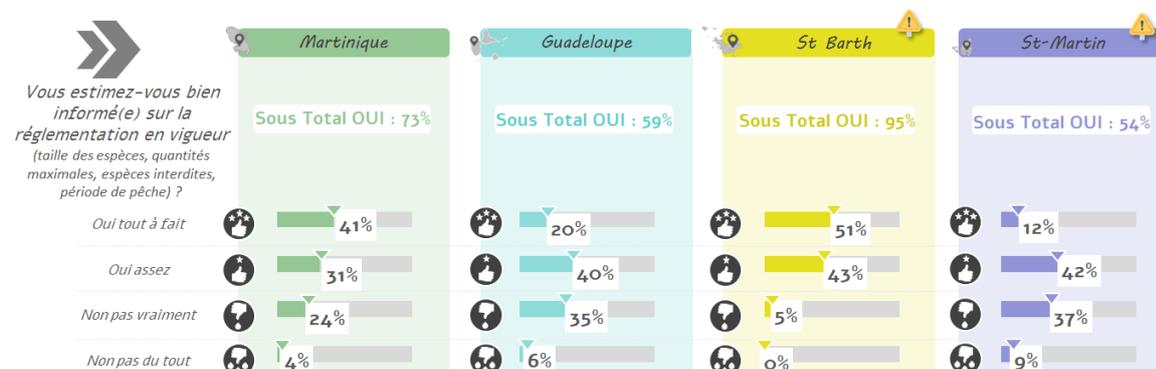


Figure 23 : Sentiment partagé par les pêcheurs de loisir au sujet de la réglementation de la pratique (sources : BVA)

Malgré cela, l'étude met en évidence des pratiques non autorisées (pêche des oursins par exemple), un effort de sensibilisation s'avère donc nécessaire.

Comme précédemment, l'information sur les aires marines protégées existantes est jugée bonne ou suffisante en Martinique, à Saint-Barthélemy et Saint-Martin pour 70 à 95 % des répondants (figure 24). En Guadeloupe, ils sont seulement 54 % et près d'un pêcheur sur 3 se considère comme étant « pas vraiment informé ».

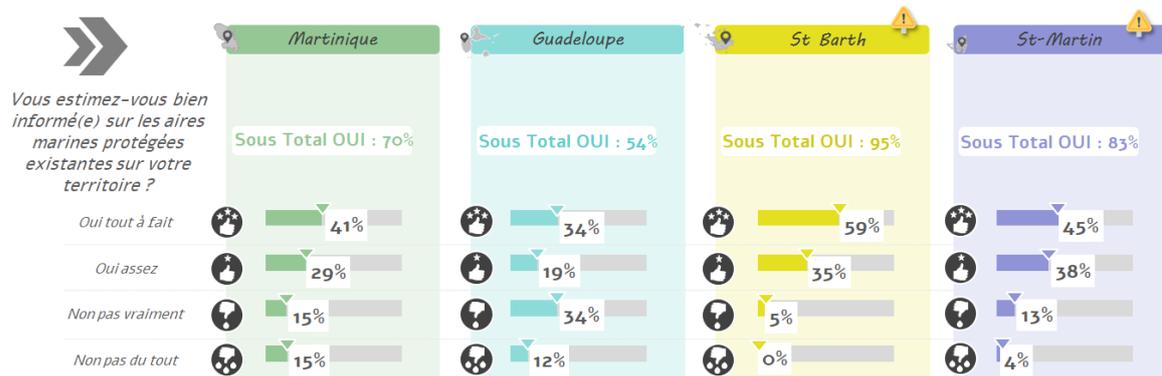


Figure 24 : Sentiment partagé par les pêcheurs de loisir au sujet de l'information sur les aires marines protégées (sources : BVA)

Les avis sur l'encadrement réglementaire varient en fonction du territoire (figure 25). A Saint Martin, les opinions sont partagées entre un encadrement insuffisant (34 % des répondants), suffisant (27 %) et important (24 %). Sur Saint-Barthélemy, ils sont beaucoup plus nombreux à le trouver suffisant (65 %). Un tiers des pêcheurs martiniquais jugent les mesures suffisantes tandis que près de la moitié les trouvent importantes ou trop importantes. A contrario, en Guadeloupe, plus d'un tiers estiment cet encadrement suffisant et un autre tiers le trouvent insuffisant.

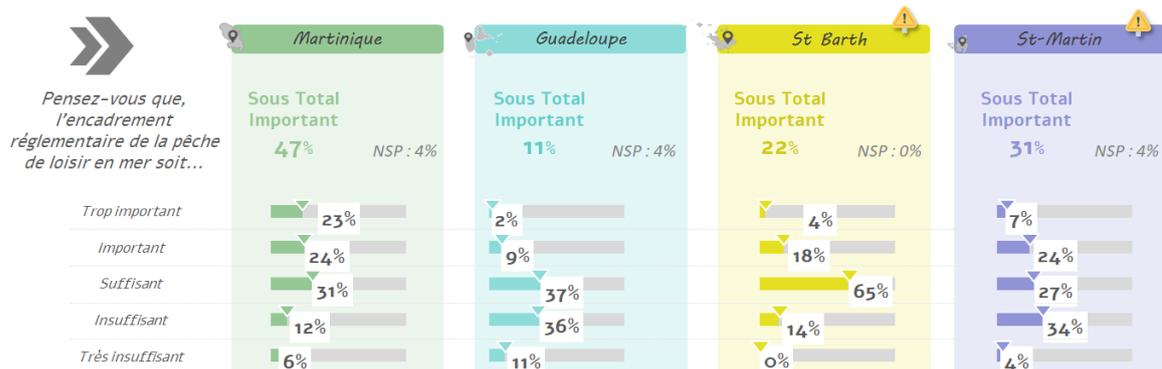


Figure 25 : Sentiment partagé par les pêcheurs de loisir au sujet de l'encadrement réglementaire (sources : BVA)

Par comparaison en Martinique, la réglementation était considérée bien adaptée par les ligneurs, chasseurs et pêcheurs mixtes (respectivement 31,7 ; 26,2 et 25,0 %) interrogés par l'Asso-Mer. A contrario, elle était jugée insuffisante pour 20 % des pêcheurs mixtes, 19,7 % des chasseurs et 9,6 % des ligneurs (Jouandet *et al.*, rapport provisoire 2021).

Les zones interdites à la pêche de loisir (figure 26) sont bien connues pour une majorité de pêcheurs. Tout comme l'information sur les aires marines protégées, les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy arrivent en tête des sondages (respectivement 91 et 90 %), contre 77 % en Martinique et 61 % en Guadeloupe. Les zones fermées à la pêche à cause du chlordécone sont un peu moins connues sur les 4 territoires. Ce sont les îles du nord qui connaissent le moins ces fermetures spatiales. Cette observation est plutôt logique du fait que seuls les deux autres territoires sont concernés par cette pollution. En Guadeloupe, les répondants sont peu nombreux (56 %) à connaître les secteurs pollués. Le sentiment d'une information moins maîtrisée sur cette île avait déjà été observé par le biais des questions précédentes.

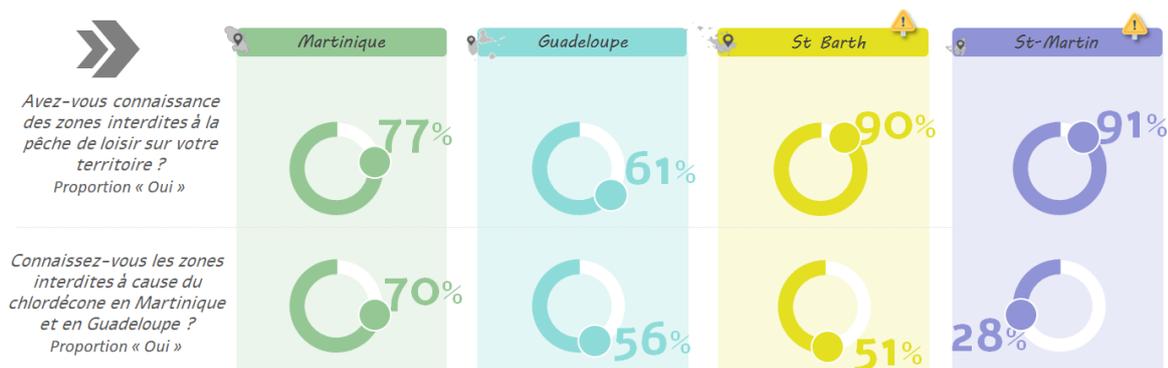


Figure 26 : Sentiment partagé par les pêcheurs de loisir au sujet de l'information sur les zones interdites à la pratique de l'activité (sources : BVA)

2.6 Profils des pratiquants

2.6.1 Age des pêcheurs

La population de pêcheurs de loisir en mer a un âge moyen qui dépasse la quarantaine (figure 27). A Saint-Barthélemy, la répartition par âge est plus équilibrée que sur les autres îles.

Les pêcheurs de loisir ont des caractéristiques propres comparées à celles de la population INSEE des plus de 15 ans (sources : données INSEE 2018). Pour la pêche de loisir, la tranche d'âge des 15-24 ans est moins représentée en Martinique et à Saint-Martin. Sur les territoires de Martinique, Guadeloupe et St-Martin, environ la moitié des pêcheurs ont entre 40 et 54 ans, leur proportion est supérieure à celle rencontrée dans la population totale. L'activité pêche récréative attire donc ces tranches d'âge intermédiaires.

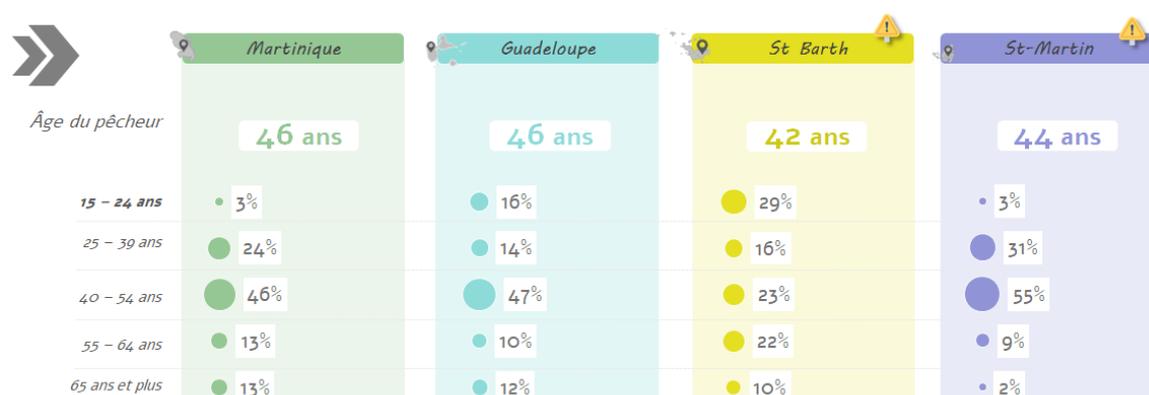


Figure 27 : Age moyen des pêcheurs de loisir aux Antilles françaises (sources : BVA)

2.6.2 Catégorie socio-professionnelle des pêcheurs

Les pêcheurs de loisir interrogés sont majoritairement des actifs (figure 28). Parmi ces derniers, les employés sont la catégorie socio-professionnelle la plus représentée sur les 4 îles. Les retraités représentent tout de même un sixième des pêcheurs de Martinique et Guadeloupe et un quart des pêcheurs de St-Barthélemy (ils n'ont pas été représentés parmi les personnes interrogées à St-Martin).

Les retraités constituent une proportion importante de la population de pêcheurs de loisir. Ils représentent respectivement 15 et 16 % des personnes interrogées en Martinique et en Guadeloupe alors qu'ils comptaient pour 4,7 % et 4 % de la population sur chaque territoire en 2018 (sources : données INSEE 2018). Les pêcheurs actifs sont quant à eux assez représentatifs de la population générale des 4 îles.

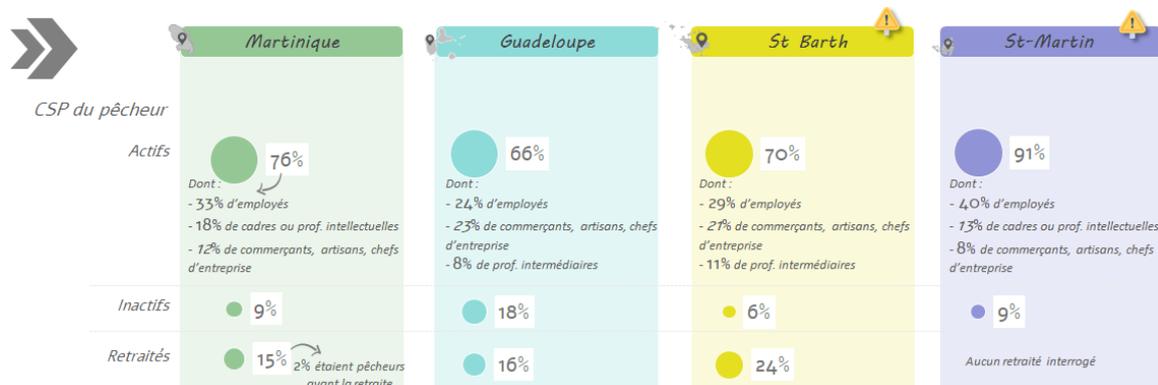


Figure 28 : Catégorie socio-professionnelle des pêcheurs de loisir aux Antilles françaises (sources : BVA)

2.6.3 Ancienneté des pêcheurs

Aux Antilles françaises, les pêcheurs de loisir en mer s'adonnent à leur activité depuis de nombreuses années (figure 29), certains depuis plus de 20 ans (1 pêcheur sur 5 à Saint-Martin, 1 pêcheur sur 3 en Guadeloupe et en Martinique, près de la moitié d'entre eux à Saint-Barthélemy). Les débutants (moins de 12 mois d'expérience) et pêcheurs pratiquants depuis peu (moins de 5 ans) sont également représentatifs : 1 pêcheur sur 5 en Martinique, 1 pêcheur sur 4 en Guadeloupe et à Saint-Barthélemy, près de 1 pêcheur sur 3 à Saint-Martin).

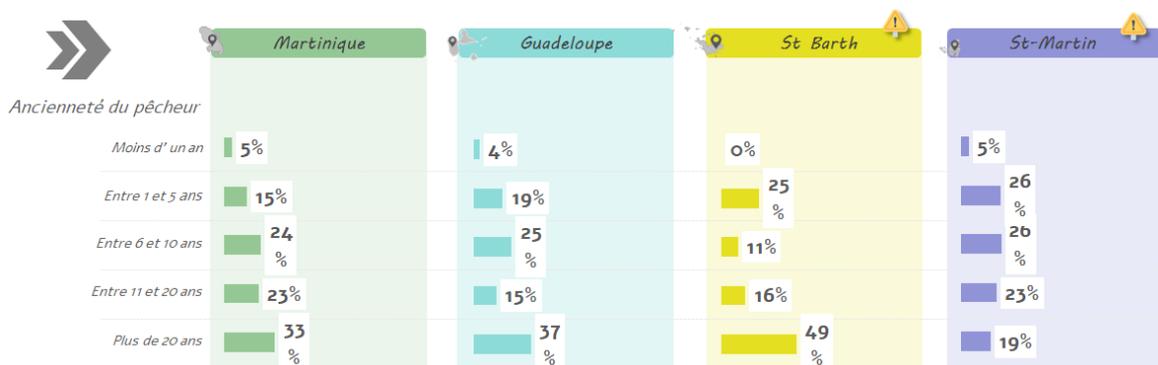


Figure 29 : Ancienneté des pêcheurs de loisir aux Antilles françaises (sources : BVA)

2.6.4 Revenu des pêcheurs

Les pêcheurs ayant un revenu inférieur à 1 500 € sont les moins nombreux (entre 6 et 14 % de la population interrogée), hormis à Saint-Martin où ils représentent 1 pêcheur sur 5 (figure 30). Dans les îles du nord, la proportion des revenus supérieurs à 2 500 € est plus importante (48 % à Saint-Barthélemy, 52 % à Saint-Martin) qu'en Guadeloupe (37 %) et en Martinique (35 %).

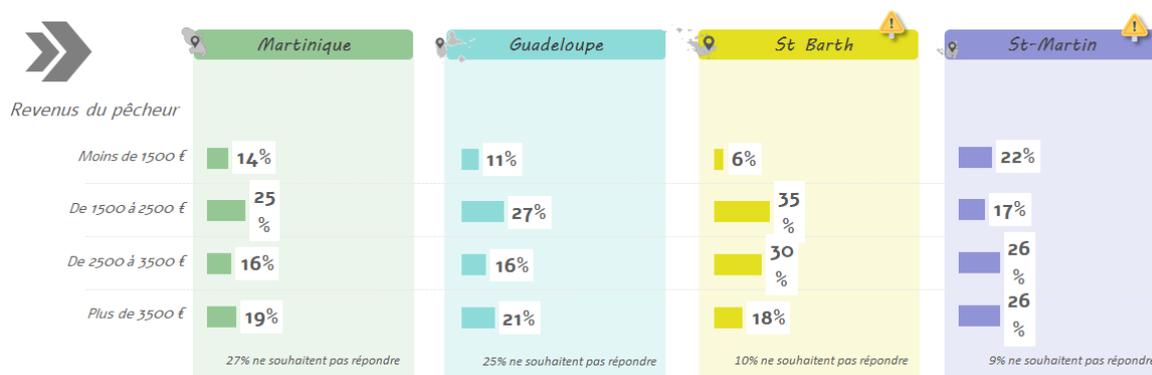


Figure 30 : Revenu mensuel net des pêcheurs de loisir aux Antilles françaises (sources : BVA)

2.6.5 Appartenance à une association de plaisanciers

Très peu de pêcheurs de loisir aux Antilles font partie d’une association en lien avec la pêche en mer. Il n’y en avait aucun parmi les personnes interrogées à Saint-Martin, alors qu’ils représentaient respectivement 2, 3 et 13 % de la population en Martinique, à Saint-Barthélemy et en Guadeloupe.

2.6.6 Dimensions humaines

Concernant leurs compétences, les pêcheurs interrogés s’estiment novices ou d’une compétence moyenne (figure 31). En Martinique et à Saint-Martin par exemple, les taux de pêcheurs « moyens » sont les plus élevés et représentent 2 personnes interrogées sur 3. Les personnes se jugeant « expertes » sont peu nombreuses : 2 % en Guadeloupe à 14 % à Saint-Barthélemy.

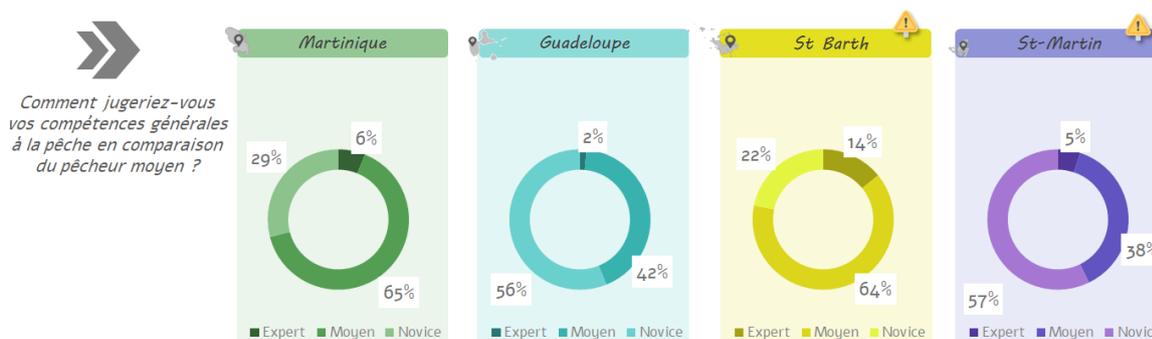


Figure 31 : Compétences générales des pêcheurs de loisir dans les 4 territoires français des Antilles (sources : BVA)

Leur attitude est significative : sur tous les territoires, le fait d’attraper plus de poissons n’est pas un gain de plaisir, leur bonheur se résume principalement à aller pêcher. Sur l’ensemble des personnes interrogées, 3 pêcheurs sur 4 sont tout aussi heureux s’ils vont à la pêche sans réaliser de prises (figure 32).

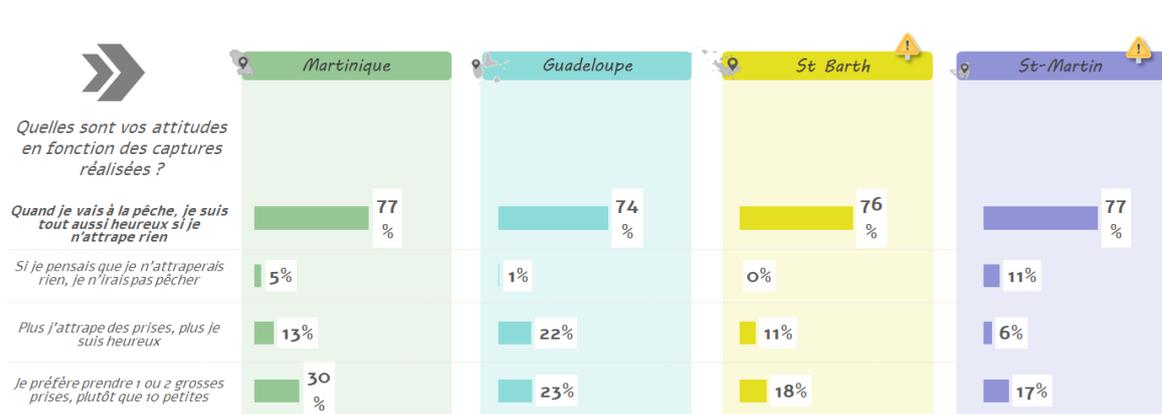


Figure 32 : Attitudes générales des pêcheurs de loisir vis-à-vis des captures réalisées dans les 4 territoires français des Antilles (sources : BVA)

Ces informations laissent à penser que les personnes interrogées dans le cadre de cette enquête sont peu représentatives des pêcheurs de subsistance. En effet, ces derniers adoptent un comportement différent vis-à-vis des captures dont la quantité va impacter véritablement les conditions de vie du foyer.

Conclusion

L'enquête de cadrage a permis de dresser un premier état des lieux de la pêche récréative en mer au sein des 4 territoires français des Antilles. En particulier, il a été possible d'estimer le nombre de résidents s'adonnant à cette activité, de caractériser les populations de pêcheurs et de décrire certains de leurs comportements. Ces données constituent un préalable indispensable à la projection de la volumétrie des pratiques à l'ensemble de la population.

Certaines spécificités ont aussi pu être mises en évidence selon les îles : des pêcheurs moins dépensiers à Saint-Martin, une majorité d'entre eux qui ne s'estiment pas suffisamment informés en Guadeloupe, une proportion plus importante de pêcheurs embarqués à Saint-Barthélemy, des captures prépondérantes de céphalopodes, oursins et crustacés en Martinique... Néanmoins, il serait pertinent de confirmer ces premières conclusions sur les îles du nord, avec une nouvelle enquête portant sur des effectifs plus importants.

Les résultats liés à l'attitude des pêcheurs vis-à-vis des captures et sur leur devenir montrent que les pêcheurs de subsistance étaient peu nombreux parmi les répondants à l'enquête. Des études antérieures (Boria *et al.*, 2018) suggèrent aussi que le secteur du tourisme pourrait contribuer de manière significative à l'activité de pêche récréative. Ces deux axes complémentaires seront à considérer pour la suite des travaux à déployer sur le sujet.

L'enquête exploratoire a confirmé le rôle important de la pêche maritime de loisir pour la vie des territoires concernés. La seconde phase de l'étude démarrée début 2021 apportera des informations plus précises sur les techniques utilisées, les secteurs fréquentés, les captures ciblées et les dépenses engendrées par l'activité. Au niveau européen, cette activité a d'ores et déjà été identifiée parmi les enjeux pour l'amélioration des connaissances des régions ultrapériphériques françaises. En effet, les travaux sur la pêche de loisir constituent aujourd'hui un volet indispensable à l'instauration d'une gestion écosystémique des pêches.

Références bibliographiques

Baudrier, J., Blanchard, F., Bellanger, M., Biseau, A., Talidec, C., Duval, M., Thouard, E., Goragner, H., Guyader, O., Renault, T., Foucher, E., Marchal, P., Pelletier, D., Trenkel, V., 2020. Note relative à la définition du périmètre de l'implication de l'Ifremer concernant la pêche maritime de loisir. Document à usage interne, 6 p.

Baudrier J., Drogou M., 2017. Recreational Fishing Surveys in France for MSFD and CFP. Working Group on Recreational Fisheries Surveys (WGRFS), Horta, Azores, 12-16 June 2017. Communication.

Bellanger, M., Levrel, H., 2017. A cost-effectiveness analysis of alternative survey methods used for the monitoring of marine recreational fishing in France. *Ocean Coast. Manag.* 138, 19-28.

Bellanger, M., Le Goff, R., Levrel, H., Drogou, M., 2013. Le suivi de la pêche récréative en mer : analyse coûts/efficacité des différents types d'enquête et perspectives d'évolution. Journées RBE, Brest. 5 novembre 2013.

Berthou, P., Dintheer, C., Morizur, Y., Thebaud, O., Levrel, H., Herfaut, J., Guyader, O., Drouot, B., Tranger, H., Senac S., Le Guen, C., Soulier, L., Fossecave, P., Popovsky, J., 2008. La pêche de loisir, récréative et sportive, en mer en France (métropole et DOM). Rapport Ifremer - Agrocampus Rennes - BVA - IMA - DPMA, 133 p.

Boria, F., Stefenel, C., Guillot, C., Nouvel, G., 2018. Étude sur l'évaluation de l'activité de pêche de loisirs en France métropolitaine (dont la Corse). Enquête de cadrage - Novembre/Décembre 2017. Rapport BVA, FranceAgriMer, 88 p.

European Commission. 2008. Directive 2008/56/EC of the European Parliament and of the Council of 17 June 2008 establishing a framework for community action in the field of marine environmental policy (Marine Strategy Framework Directive). *Official Journal of the European Union*, L164, 19-40.

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32008L0056&from=EN>

European Commission. 2017. Regulation (EU) 2017/1004 of the European Parliament and of the Council of 17 May 2017 on the establishment of a Union framework for the collection, management and use of data in the fisheries sector and support for scientific advice regarding the common fisheries policy and repealing Council Regulation (EC) No 199/2008. *Official Journal of the European Union*, L157, 1-21. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32017R1004&qid=1603358634129&from=FR>

European Commission. 2019a. Commission implementing decision (EU) 2019/909 of 18 February 2019 establishing the list of mandatory research surveys and thresholds for the purposes of the multiannual Union programme for the collection and management of data in the fisheries and aquaculture sectors. *Official Journal of the European Union*, L145, 21-26. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019D0909&from=EN>

European Commission. 2019b. Commission delegated decision (EU) 2019/910 of 13 March 2019 establishing the multiannual Union programme for the collection and management of biological, environmental, technical and socioeconomic data in the fisheries and aquaculture sectors.

Official Journal of the European Union, L145, 27-84. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019D0910&from=EN>

FAO, 2016. Recreational fisheries economic impact assessment manual and its application in two study cases in the Caribbean: Martinique and The Bahamas. By Rob Southwick, D'Shan Maycock and Myriam Bouaziz. FAO Fisheries and Aquaculture Circular N° 1128. Bridgetown, Barbados.

Guyader, O., Beugin, B., Lebechnech, L., Pérez Gonzalez, Y., Bilbao Sieyro, A., Ninoska Pavon, M., Costa, D., Rita, D., Rita, G., Lucas, J. 2019. ORFISH - Development of innovative, low-impact offshore fishing practices for small-scale vessels in outermost regions - MARE/2015/06. Task 4.3 Governance and management requirements for existing and future off-shore fisheries to become long-term sustainable and contributing to the CFP objectives. 202 p.

Herfaut, J., Levrel, H., Thébaud, O., Véron, G., 2013. The nationwide assessment of marine recreational fishing: a French example. *Ocean Coast. Manag.* 78, 121-131.

Hyder, K., Weltersbach, M. S., Armstrong, M., Ferter, K., Townhill, B., Ahvonen, A., Arlinghaus, R., Baikov, A., Bellanger, M., Birezaks, J., Borch, T., Cambie, G., Graaf, M., Diogo, H. M. C., Dziemian, Ł., Gordo, A., Grzebielec, R., Hartill, B., Kagervall, A., Kapiris, K., Karlsson, M., Kleiven, A. R., Lejk, A. M., Levrel, H., Lovell, S., Lyle, J., Moilanen, P., Monkman, G., Morales-Nin, B., Mugerza, E., Martinez, R., O'Reilly, P., Olesen, H. J., Papadopoulos, A., Pita, P., Radford, Z., Radtke, K., Roche, W., Rocklin, D., Ruiz, J., Scougal, C., Silvestri, R., Skov, C., Steinback, S., Sundelöf, A., Svagzdys, A., Turnbull, D., Hammen, T., Voorhees, D., Winsen, F., Verleye, T., Veiga, P., Vølstad, J. H., Zarauz, L., Zolubas, T., Strehlow, H. V., 2018. Recreational sea fishing in Europe in a global context - Participation rates, fishing effort, expenditure, and implications for monitoring and assessment. *Fish and Fisheries*, 19, 225–243.

ICES, 2020. Working Group on Recreational Fisheries Surveys (WGRFS; outputs from 2019 meeting). ICES Scientific Reports. 2:1. 78 pp. <http://doi.org/10.17895/ices.pub.5744>

Jouandet, M.P., Deledda-Tramoni, G., Theret, C., Arqué, A., Quenette, G., Goute, P., Chekroun, J., Faure, A., Gamess, C., Limouzin, A., 2021. Étude de l'impact de la pêche de loisir sur les organismes marins en Martinique. Rapport provisoire L'Asso-Mer, 42 p.

Lafon, J., Baudrier, J., 2019. Assessing recreational fishing activity in mainland France. Working Group on Recreational Fisheries Surveys (WGRFS), A Coruña, Spain, 10-14 June 2019. Communication.

Lecomte, R., 2017. La ressource halieutique à Saint-Barthélemy. Mémoire Master 2 Ecologie Tropicale, université des Antilles et de la Guyane, 67 p.

Levrel, H., Herfaut, J., Berthou, P., Thebaud, O., Morizur, Y., Véron, G., Dintheer, C., Guyader, O., Tranger, H., Senac, S., Le Guen, C., Soulier, L., Fossecave, P., Popovsky, J., 2009. Enquête relative à la pêche de loisir (récréative et sportive) en mer en Métropole et dans les DOM. Synthèse des résultats finaux. Ifremer, Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture. BVA, p. 13.

MEDDE (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie). 2015a. Arrêté du 28 avril 2015 relatif aux critères et méthodes pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme de surveillance du plan d'action pour le milieu marin. 12 p.

MEDDE (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie). 2015b. Plan d'action pour le milieu marin, Programme de surveillance, sous-région marine Manche - mer du Nord. Coordination technique : AAMP, Ifremer. 438 p.

MEDDE (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie). 2015c. Plan d'action pour le milieu marin, Programme de surveillance, sous-région marine mers celtiques. Coordination technique : AAMP, Ifremer. 390 p.

MEDDE (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie). 2015d. Plan d'action pour le milieu marin, Programme de surveillance, sous-région marine golfe de Gascogne. Coordination technique : AAMP, Ifremer. 394 p.

MEDDE (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie). 2015e. Plan d'action pour le milieu marin, Programme de surveillance, sous-région marine Méditerranée occidentale. Coordination technique : AAMP, Ifremer. 384 p.

Pita, P., Ainsworth, G., Alba, B., Anderson, A.B., Antel, M., Alós, J., Artetxe, I., Baudrier, J., Castro, J.J., Chicharro, B., Erzini, K., Ferter, K., Freitas, M., García-de-la-Fuente, L., García-Charton, J.A., Giménez-Casalduero, M., Grau, A.M., Diogo, H., Gordo, A., Henriques, F., Hyder, K., Jiménez-Alvarado, D., Karachle, P.K., Lloret, J., Laporta, M., Lejk, A.M., Dedeu, A.L., Martín-Sosa, P., Martínez, L., Mira, A.M., Morales-Nin, B., Mugerza, E., Olesen, H.J., Papadopoulos, A., Pontes, J., Pascual, J.J., Purroy, A., Ramires, M., Rangel, M., Reis-Filho, J.A., Sánchez-Lizaso, J.L., Sandoval, V., Sbragaglia, V., Silva, L., Skov, C., Sola, I., Strehlow, H.V., Torres, M.A., Ustup, D., van der Hammen, T., Veiga, P., Venerus, L.A., Verleye, T., Villasante, S., Weltersbach, M.S., Zarauz, L. First assessment of the impacts of COVID-19 pandemic on global marine recreational fisheries. Submitted.

Régimbart, A. 2016. Elaboration de propositions de suivi de la pêche récréative au titre de la DCSMM. Mémoire de fin d'études spécialisation Halieutiques - Agrocampus Ouest, 42 p.

Rocklin, D., Levrel, H., Drogou, M., Herfaut, J., Veron, G. 2014. Combining telephone surveys and fishing catches self-report: the French sea bass recreational fishery assessment. PLoS one 9 (1), e87271, 14 p.

Ropers, S., Baudrier, J. 2021a. Recreational fisheries survey in French Caribbean territories - RECREAFISH Project. Working Group on Recreational Fisheries Surveys (WGRFS). 14-18 June 2021, Virtual meeting. Communication.

Ropers, S., Baudrier, J. 2021b. La pêche de loisir en mer dans les Antilles françaises (Martinique, Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin) : synthèse des principaux résultats acquis par l'enquête de cadrage. Document de vulgarisation, 4 p.

Annexes

Annexe 1 : liste des sigles et acronymes utilisés

AMP : aires marines protégées

ATE : Agence territoriale de l'environnement

CE : Commission européenne

CICTA : Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique

CIEM : Conseil international pour l'exploration de la mer

COFIL : Comité de pilotage

DCF : Data collection framework

DCP : Dispositif de concentration de poissons

DCSMM : Directive cadre stratégie pour le milieu marin

DOM : Départements d'outre-mer

EU-MAP : European Union multi-annual plan for fisheries data collection

ICES : International Council For the Exploration of the Sea

Ifremer : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

FAM : FranceAgriMer

ICES : International Council for the Exploration of the Sea

MEDDE : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

NSP : « Ne se prononce pas »

ODE : Office de l'eau

OFB : Office français de la biodiversité

OPANO : Organisation des pêcheries du nord-ouest Atlantique

PCP : Politique commune des pêches

PdS : Programme de surveillance

RECREAFISH : Etude relative à la pêche récréative aux Antilles françaises

RNN : Réserve naturelle nationale

UE : Union européenne

WGRFS : Working group on recreational fisheries surveys

Annexe 2 : questionnaire de l'enquête de cadrage

Le questionnaire de l'enquête administrée par l'institut de sondage BVA est reporté intégralement dans les pages suivantes.

QUESTIONNAIRE

1.1. Introduction

Bonjour, je suis Mr/Mme xxx de l'Institut BVA. Nous réalisons une étude grand public sur la pêche de loisir en mer pour le compte de l'Ifremer (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer). Les objectifs sont de caractériser les impacts économiques de cette activité et de mieux connaître le profil et les habitudes des pêcheurs, ainsi que leurs opinions sur la réglementation et la ressource. Toutes les réponses que vous me donnerez resteront totalement anonymes, conformément à l'usage de notre profession. Nous vous assurons que vous ne ferez l'objet d'aucune relance commerciale.

A tous

M0. Accepteriez-vous de répondre à nos questions ?

Mono réponse

1	Oui	
2	Non	→ STOP INTER

En premier lieu, nous avons besoin d'une présentation rapide de votre foyer.

Si COMMUNE est renseignée

M1a. Vous habitez bien à <COMMUNE> ?

Mono réponse

1	Oui	
2	Non	

SI COMMUNE n'est pas renseignée ou M1a=2 (n'habite pas dans la commune renseignée)

M1b. Dans quelle commune résidez-vous ?

A tous

M2. À cette adresse, s'agit-il bien de votre résidence principale ?

Mono réponse

1	Oui	
2	Non	→ STOP INTER

A tous

M3. Combien de personnes composent votre ménage, vous compris ?

/ ___ / personnes (Min = 1 / Max = 20)

A tous

M4. Pouvez-vous m'indiquer l'âge de la personne de référence ?

/ ___ / ans (Min = 16 / Max = 98)

A tous

M5. Vous-même ou quelqu'un de votre foyer pratique-t-il la pêche de loisir en mer, que ce soit en bateau, du bord de mer ou pêche à pied ?

Nous parlons de toutes les variantes de pêche en mer y compris le ramassage de coquillages et crustacés, et même si ce n'est qu'occasionnel comme en vacances par exemple. Vous-même ou quelqu'un de votre foyer de plus de 15 ans a-t-il pratiqué cette activité au cours des 12 derniers mois en Martinique, en Guadeloupe, à Saint-Martin ou à Saint-Barthélemy ? Attention, nous ne prenons pas en compte les pêcheurs en eau douce (rivière...) ni les pêcheurs professionnels.

Plusieurs réponses possibles

1	Oui, moi-même	
2	Oui, une autre personne de mon foyer	
3	Non	Exclusif → STOP INTER

M5b. Combien de pêcheurs en mer de 15 ans et plus y a-t-il dans votre foyer ?

/ ___ / personnes

Si M5 = 3 (pas de pêcheur de plus de 15 ans dans le foyer), aller aux remerciements / fin de questionnaire.

1.2. Mesure de l'activité globale de la pêche maritime au cours des 12 derniers mois

Cette partie est posée uniquement si un pêcheur a été sélectionné en M5.

Si M5=1 → on continue avec la personne en ligne → P2

Si M5 = 2

P1a. Serait-il possible de parler à l'un des pêcheurs de votre foyer ?

Mono réponse

1	Oui, je vous la passe	
2	Non	→ ESSAYER DE PRENDRE RDV

Si P1a=2 (oui je vous la passe)

P1b. Bonjour, je suis XX de l'Institut BVA. Nous réalisons une étude grand public sur l'activité de la pêche de loisirs en mer en Antilles françaises, que ce soit en bateau, du bord de mer ou la pêche à pied. Les objectifs sont de caractériser les impacts économiques de cette activité et de mieux connaître le profil et les habitudes des pêcheurs, ainsi que leurs opinions sur la réglementation et la ressource. Nous parlons de toutes les variantes de pêche en mer, y compris le ramassage de coquillages et crustacés, et même si ce n'est qu'occasionnel comme en vacances par exemple. Attention, nous ne prenons pas en compte les pêcheurs en eau douce (rivière...) ni les pêcheurs professionnels.

Toutes les réponses que vous me donnerez resteront totalement anonymes, conformément à l'usage de notre profession. Nous vous assurons que vous ne ferez l'objet d'aucune relance commerciale. Acceptez-vous de répondre à ce questionnaire qui dure une dizaine de minutes ?

Mono réponse

1	Oui	
2	Non	→ STOP INTER

P2. Quels modes de pêche principaux avez-vous pratiqués au cours des douze derniers mois pour vos loisirs en mer en Martinique / en Guadeloupe / à Saint-Martin / à Saint-Barthélemy ? (trois réponses classées)

Trois réponses classées possibles

1	Pêche à pied (rivage, îlots, plage ou rochers...)
2	Pêche du bord (à la canne, au lancer, à l'épervier...)
3	Pêche depuis une embarcation (autre que sous-marine : traîne, au lancer...)
4	Pêche en apnée depuis une embarcation
5	Pêche en apnée depuis le rivage

P3. Quels engins de pêche principaux avez-vous utilisés au cours des douze derniers mois (trois réponses classées) ?

Trois réponses classées possibles

1	Canne à pêche	10	Casier - nasse
2	Ligne de traîne	11	Carrelet
3	Palangre	12	Filet
4	Fusil - arbalète - harpon	13	Senne de plage
5	Foène - trident	14	Epuisette - haveneau
6	Gaffe à poissons	15	Couteau (ou autres petits outils)
7	Lasso (lanquoustes)	16	Piège à crabes
8	Râteau, grapette	17	Sans engin
9	Fourche, pelle	18	Autre (<i>Préciser en clair</i>)

P3B. Au cours des 12 derniers mois, vous est-il arrivé de pêcher sur DCP ancré (dispositif de concentration de poissons) ?

1	Oui
2	Non

P5. Au cours des 12 derniers mois, pouvez-vous m'indiquer les communes ou zones dans lesquelles vous avez le plus souvent pêché en mer (3 maximum) ? Dans chacune de ces communes/zones, pouvez-vous m'indiquer le nombre de sorties de pêche que vous avez réalisées au cours des 12 derniers mois ? Si la pêche en mer a été réalisée depuis un bateau, merci de le préciser en indiquant la commune la plus proche.

Trois réponses maximums – Si la personne ne sait pas répondre au nombre de sorties, noter 99

PROG : prévoir une liste déroulante des communes/zones

	Communes/Zones	Nombre de sorties depuis le rivage	Nombre de sorties en bateau
1 ^{er}	Si communes = Saint-Barthélemy ou St-Martin, préciser la zone de pêche	Noter en clair Si NSP → 99	Noter en clair Si NSP → 99
2 nd			
3 ^{ème}			

P7. Pour chaque mois de l'année qui vient de s'écouler, pouvez-vous m'indiquer si vous avez réalisé au moins une sortie de pêche ?

Merci de donner une seule réponse par ligne

		Oui	Non
1	Octobre 2020	1	2
2	Septembre 2020	1	2
3	Août 2020	1	2
4	Juillet 2020	1	2
5	Juin 2020	1	2
6	Mai 2020	1	2
7	Avril 2020	1	2
8	Mars 2020	1	2
9	Février 2020	1	2
10	Janvier 2020	1	2
11	Décembre 2019	1	2
12	Novembre 2019	1	2

P8. Diriez-vous que ce calendrier de sorties pour chaque mois reflète bien vos habitudes de pêche, ou diriez-vous qu'il s'agit d'une année particulière /exceptionnelle ?

Mono réponse

1	Calendrier habituel
2	Calendrier particulier à cause du COVID-19
3	Calendrier particulier pour une autre raison
4	Nouveau pêcheur (sans habitude)

Si P8 = 2 (calendrier particulier à cause du Covid)

P5B. Le nombre de sorties a-t-il été diminué à cause du confinement lié à l'épidémie de COVID-19 ? Si oui, combien de sorties auriez-vous réalisées en plus ?

Noter en clair

/___/ sorties (Min = 0 / Max = 100)

PROG : 0 = Pas de baisse du nombre de sorties

PROG : 999 = NSP

P30. Au cours des 12 derniers mois, quelles quantités avez-vous pêchées personnellement

- P30a. de poissons toutes espèces confondues y compris les appâts ?
- P30b. de crustacés toutes espèces confondues y compris les appâts ?
- P30c. de coquillages toutes espèces confondues y compris les appâts ?
- P30d. d'oursins toutes espèces confondues y compris les appâts ?
- P30e. de céphalopodes toutes espèces confondues y compris les appâts ?

Prise (kg)	0	< 2	2-5	6-10	11-20	21-50	51-100	101-150	> 150
P30a. Poissons	1	2	3	4	5	6	7	8	9
P30b. Crustacés	1	2	3	4	5	6	7	8	9
P30c. Coquillages	1	2	3	4	5	6	7	8	9
P30d. Oursins	1	2	3	4	5	6	7	8	9
P30e. Céphalopodes	1	2	3	4	5	6	7	8	9

PROG : NSP -> 99

Si P2 = 2, 3, 4 ou 5 (parmi les 3 réponses possibles)

P9a1. Au cours des 12 derniers mois, quelles sont les 3 principales espèces que vous avez pêchées en mer, aux Antilles françaises?

Attention, dans cette question, on ne parle pas de pêche à pied...

P9a3. Pour chacune de ces espèces (3 au maximum), pouvez-vous en évaluer le poids total que vous avez pêché au cours des 12 derniers mois ?

PROG : liste déroulante des espèces Poissons - Disponible à la fin de ce document

		Si P9a3a = vide, alors poser P9a3b.	P9a3b. Pour chacune de ces espèces, pouvez-vous évaluer le poids que vous avez pêché au cours des 12 derniers mois dans les catégories suivantes ?						
P9a1		P9a3a. Pouvez-vous évaluer le poids ? (kg)	< 2	2-5	5-10	10-20	20-50	50-100	> 100
1 ^{ère}	espèce		1	2	3	4	5	6	7
2 nd	espèce		1	2	3	4	5	6	7
3 ^{ème}	espèce		1	2	3	4	5	6	7

PROG : NSP -> 99

Si P2 = 1 (pêche à pied parmi les 3 réponses possibles)

P9b1. Au cours des 12 derniers mois, quelles sont les 3 principales espèces de coquillages ou crustacés que vous avez ramassées, en pêche à pied aux Antilles françaises ?

P9b2. Pour chacune de ces espèces (3 au maximum), pouvez-vous en évaluer le poids total que vous avez ramassé au cours des 12 derniers mois ?

		Si P9b2a = vide, alors poser P9b2b.	P9b2b. Pour chacune de ces espèces, pouvez-vous évaluer le poids en kilos que vous avez ramassé au cours des douze derniers mois ?						
P9b1		P9b2a. Pouvez-vous évaluer le poids ?	< 2	2-5	5-10	10-20	20-50	50-100	> 100
1 ^{ère}	espèce		1	2	3	4	5	6	7
2 nd	espèce		1	2	3	4	5	6	7
3 ^{ème}	espèce		1	2	3	4	5	6	7

P12. Habituellement, que faites-vous des produits de votre pêche ?

Mono réponse

1	Vous les consommez dans un cadre familial
2	Vous les donnez à des proches / à des amis
3	Vous les vendez
4	Vous les utilisez comme appâts

P13. Possédez-vous une embarcation que vous utilisez pour la pratique de la pêche en mer ? Si oui, quel type d'embarcation ?

Plusieurs réponses possibles

1	Barque, canot avec moteur	6	Vedette avec cabine
2	Barque, canot sans moteur	7	Pêche promenade
3	Canoë - Kayak	8	Voilier
4	Pneumatique	9	Autres
5	Coque Open (sans cabine)	10	Aucune embarcation - Exclusif

P16. Quelles ont été vos dépenses pour la pêche récréative en mer au cours des 12 derniers mois en ce qui concerne :

Les déplacements (transport en commun, essence véhicule) pour se rendre sur le lieu de pêche ou le port d'embarcation.	€
Les engins de pêche, les leurres et appâts, les habits de mer	€
La nourriture et l'hébergement	€
Le carburant pour le bateau	€

Mouillage, port et remorque	€
Équipement du bateau / Entretien / Réparation	€
Assurance	€
Autre (préciser)	→ Préciser

P18. Appartenez-vous à une association de plaisanciers ou de pêche en mer ?

Mono réponse

1	Oui
2	Non

P21. Avez-vous le sentiment que la ressource (au sens large : poissons, coquillages, crustacés...) au cours des cinq dernières années :

Mono réponse

1	A augmenté
2	Est restée stable
3	A diminué
4	(Ne sait pas)

P22. Vous estimez-vous bien informé(e) :

		Oui tout à fait	Oui assez	Non pas vraiment	Non pas du tout
1	Sur la réglementation sanitaire en vigueur	1	2	3	4
2	Sur la réglementation en vigueur (taille des espèces, quantités maximales, périodes...)	1	2	3	4
3	Sur l'évolution de la ressource	1	2	3	4
4	Sur les aires marines protégées existantes sur votre territoire.	1	2	3	4

P23. Pensez-vous que, actuellement, l'encadrement réglementaire de la pêche en mer soit :

Mono réponse

1	Trop important
2	Important
3	Suffisant
4	Insuffisant
5	Très insuffisant
6	(Ne sait pas)

P24. Avez-vous connaissance des zones interdites à la pêche de loisir sur votre territoire ?

1	Oui
2	Non

P25. Connaissez-vous les zones interdites à cause du chlordécone en Martinique et en Guadeloupe ?

1	Oui
2	Non

1.3. Dimensions humaines

H1. Comment jugeriez-vous vos compétences générales à la pêche en comparaison du pêcheur moyen ?

1	Je me considère de niveau novice
2	Moyen
3	Expert

H2. Quelles sont vos attitudes en fonction des captures réalisées ?

1	Quand je vais à la pêche, je suis tout aussi heureux si je n'attrape rien
2	Si je pensais que je n'attraperais rien, je n'irais pas pêcher
3	Plus j'attrape des prises, plus je suis heureux
4	Je préfère prendre 1 ou 2 grosses prises, plutôt que 10 petites

1.4. Fiche signalétique

Pour terminer notre entretien, j'aurais besoin de quelques informations sur vous-même et sur votre foyer.

S1. Depuis combien d'année pratiquez-vous la pêche en mer et/ou le ramassage de coquillages ou crustacés, dans le cadre de vos loisirs, aux Antilles françaises ?

Mono réponse

1	Moins d'un an
2	Entre 1 et 5 ans
3	Entre 6 et 10 ans
4	Entre 11 et 20 ans
5	Plus de 20 ans

S7. Pouvez-vous m'indiquer votre âge ?

/___/ ans

S2. Pourriez-vous me préciser votre activité professionnelle ?

Mono réponse

1	Agriculteur	
2	Commerçant, artisan, chef d'entreprise	
3	Cadre ou profession intellectuelle supérieure	
4	Profession intermédiaire	
5	Employé	
6	Ouvrier	
7	Retraité	
8	Scolaire / Etudiant	
9	Sans emploi	
10	Autre	→ Préciser

Si S2=7 (Retraité)

S2b. Avez-vous été pêcheurs professionnels ?

Mono réponse

1	Oui
2	Non

S3. Pourriez-vous me préciser dans quelle tranche de revenu mensuel net se situe votre foyer ?

Mono réponse

1	Moins de 1500 €
2	De 1500 à 2500 €
3	De 2500 à 3500 €
4	Plus de 3500 €
5	(Ne souhaite pas répondre)

S4. Accepteriez-vous de participer à un panel de pêcheurs de loisirs tout au long de l'année 2021 ?

Le principe serait le suivant : à partir de 2021, nous vous demandons de bien vouloir nous décrire précisément l'ensemble des sorties de pêche que vous allez effectuer pendant une année complète : les espèces de poissons pêchées, les quantités, les moyens utilisés, vos dépenses en matériel... Pour cela, vous aurez deux solutions :

- par INTERNET, à partir d'un lien sécurisé personnalisé. Ce lien sera valable toute l'année et vous serez assisté dans la description de vos sorties de pêche.

- ou sur PAPIER, grâce à un carnet de pêche que vous recevrez à votre domicile tous les trimestres. Ce carnet servira à décrire toutes les sorties de pêche que vous allez réaliser.

A la fin de chaque trimestre, nous vous demanderons de bien vouloir nous renvoyer le carnet complété dans une enveloppe préaffranchie que nous vous aurons fournie. Bien entendu, je tiens à vous rappeler que vos réponses sont anonymes et strictement confidentielles.

A l'issue d'une année d'observation, vous pourrez participer à un tirage au sort permettant de gagner des bons d'achat de 50, 100 ou 150 euros dans des magasins d'équipement de pêche. Nous vous enverrons également tous les résultats de notre étude.

Acceptez-vous de participer à ce panel ?

Mono réponse

1	Oui
2	Non

Si S4=1 (accepte de participer au panel)

S5. Pouvez-vous m'indiquer vos coordonnées exactes et l'adresse précise à laquelle je peux vous transmettre les documents ?

NOM

PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL

COMMUNE

EMAIL

Si S4=1 (accepte de participer au panel)

S6. A première vue, préféreriez-vous renseigner vos sorties de pêche sur Internet ou sur un carnet papier ?

Mono réponse

1	Internet
2	Papier

1.5. Sortie de questionnaire CATI

Le questionnaire est terminé. L'Ifremer et BVA vous remercient pour votre participation et vous souhaitent une agréable journée/soirée.

Annexe 3 : liste des figures et tableaux

Figures

Figure 1 : Modes de pêche pratiqués au cours des 12 derniers mois aux Antilles françaises (sources : BVA).....	15
Figure 2 : Engins de pêche utilisés au cours des 12 derniers mois aux Antilles françaises (sources : BVA).....	15
Figure 3 : Proportion des pêcheurs ayant réalisé des sorties de pêche au cours des 12 derniers mois (sources : BVA).....	16
Figure 4 : Perception des pêcheurs en lien avec le calendrier de pêche des 12 derniers mois (sources : BVA).....	17
Figure 5 : Nombre moyen de sorties de pêche réalisées au cours des 12 derniers mois (sources : BVA).....	17
Figure 6 : Lieux de pêche les plus fréquentés par les pêcheurs de loisir en Martinique (sources : BVA).....	18
Figure 7 : Lieux de pêche les plus fréquentés par les pêcheurs de loisir en Guadeloupe (sources : BVA).....	19
Figure 8 : Lieux de pêche fréquentés par les pêcheurs de loisir à Saint-Martin et Saint-Barthélemy (sources : BVA).....	19
Figure 9 : Proportion de pêcheurs de loisir en possession d'une embarcation dans les Antilles françaises (sources : BVA).....	20
Figure 10 : Proportion de pêcheurs de loisir ayant déclaré avoir pêché des poissons, crustacés, coquillages, oursins et céphalopodes dans les Antilles françaises au cours des 12 derniers mois (sources : BVA).....	20
Figure 11 : Quantités de poissons pêchés dans les Antilles françaises au cours des 12 derniers mois (sources : BVA).....	21
Figure 12 : Quantités de céphalopodes pêchés dans les Antilles françaises au cours des 12 derniers mois (sources : BVA).....	21
Figure 13 : Types de poissons et céphalopodes pêchés dans les Antilles françaises au cours des 12 derniers mois (sources : BVA).....	22
Figure 14 : Quantités de crustacés pêchés dans les Antilles françaises au cours des 12 derniers mois (sources : BVA).....	22
Figure 15 : Quantités de coquillages pêchés dans les Antilles françaises au cours des 12 derniers mois (sources : BVA).....	22
Figure 16 : Principales espèces de coquillages, crustacés et échinodermes pêchés dans les Antilles françaises au cours des 12 derniers mois (sources : BVA).....	23
Figure 17 : Destination des produits de la pêche capturés dans les Antilles françaises (sources : BVA).....	23
Figure 18 : Dépenses liées à l'activité de pêche récréative au cours des 12 derniers mois (sources : BVA).....	24
Figure 19 : Dépenses liées à l'embarcation de pêche au cours des 12 derniers mois (sources : BVA).....	24
Figure 20 : Sentiment partagé par les pêcheurs de loisir au sujet de l'évolution de la ressource (sources : BVA).....	25
Figure 21 : Sentiment partagé par les pêcheurs de loisir au sujet de l'information sur l'évolution de la ressource (sources : BVA).....	25

Figure 22 : Sentiment partagé par les pêcheurs de loisir au sujet de la réglementation sanitaire (sources : BVA).....	26
Figure 23 : Sentiment partagé par les pêcheurs de loisir au sujet de la réglementation de la pratique (sources : BVA).....	26
Figure 24 : Sentiment partagé par les pêcheurs de loisir au sujet de l'information sur les aires marines protégées (sources : BVA).....	27
Figure 25 : Sentiment partagé par les pêcheurs de loisir au sujet de l'encadrement réglementaire (sources : BVA).....	27
Figure 26 : Sentiment partagé par les pêcheurs de loisir au sujet de l'information sur les zones interdites à la pratique de l'activité (sources : BVA).....	28
Figure 27 : Age moyen des pêcheurs de loisir aux Antilles françaises (sources : BVA)	28
Figure 28 : Catégorie socio-professionnelle des pêcheurs de loisir aux Antilles françaises (sources : BVA).....	29
Figure 29 : Ancienneté des pêcheurs de loisir aux Antilles françaises (sources : BVA)	29
Figure 30 : Revenu mensuel net des pêcheurs de loisir aux Antilles françaises (sources : BVA) ..	30
Figure 31 : Compétences générales des pêcheurs de loisir dans les 4 territoires français des Antilles (sources : BVA).....	30
Figure 32 : Attitudes générales des pêcheurs de loisir vis-à-vis des captures réalisées dans les 4 territoires français des Antilles (sources : BVA).....	31

Tableaux

Tableau 1 : Répartition des enquêtes au sein des territoires français des Antilles et des réponses au questionnaire (sources : BVA).....	12
Tableau 2 : Taux de pénétration de l'activité de pêche de loisir aux Antilles (sources : BVA)	13
Tableau 3 : Extrapolation à la population française des 15 ans et plus sur chaque territoire (sources : BVA).....	14